



5^{ème} ÉDITION
MARS 2024

opale CENTRE DE RECHERCHE
DLA
» Culture & ESS «

MÉCÉNAT & ASSOCIATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES



— SÉLECTION DE 25 FONDATIONS — EXEMPLES DE PROJETS CULTURELS SOUTENUS

Une sélection de fondations qui financent des projets portés par des associations du secteur artistique et culturel :

- Découvrir les objectifs de ces fondations
- Connaître leurs critères de sélection et leurs modalités de soutien
- Comprendre le type de projet pouvant leur être présenté
- Savoir comment les solliciter





SOMMAIRE

.....

SE REPERER DANS LE SECTEUR DES FONDATIONS	2
FONDAMENTAUX SUR LE MECENAT DES FONDATIONS	2
LISTE DES FONDATIONS SELECTIONNEES	3





► SE REPERER DANS LE SECTEUR DES FONDATIONS

• Des fondations actives au niveau national ou régional

Ce guide présente une sélection de fondations actives au niveau national : elles financent des projets se déroulant n'importe où en France. Pour trouver des fondations, actives au niveau régional ou départemental, consulter la partie ressources en fin de document.

△ Le guide ne concerne pas les fondations proposant un soutien exclusif au patrimoine bâti monumental et muséographique, l'organisation d'expositions artistiques d'envergure.

• En savoir plus sur le mécénat

En complément de ce guide, retrouvez les informations indispensables à connaître sur le mécénat dans la [FAQ d'Opale](#).

► FONDAMENTAUX SUR LE MECENAT DES FONDATIONS

• Ce qui détermine les choix d'une fondation

En premier lieu, il convient de rappeler que les fondations sont des organismes à but non lucratif inscrites dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Chacune d'elle a des statuts qui énoncent sa mission, ses objectifs, et encadrent ses activités.

A l'image du secteur associatif, les activités des fondations et leurs modes de fonctionnement sont très diversifiés. Ainsi, chaque fondation détermine ses propres critères pour choisir les projets qu'elle désire soutenir. La singularité de chaque fondation implique que ses critères de sélection sont également spécifiques.

C'est avant tout l'adéquation entre les objectifs d'un projet et les objectifs de la fondation qui guide le choix des projets qui seront soutenus. Les critères de sélection d'une fondation sont sous-tendus par une recherche d'impacts. Dans la plupart des cas, les fondations présentées dans ce guide ont pour volonté d'améliorer la situation d'une population à l'aide d'un média culturel et/ou de contribuer à la diffusion des arts et de la culture.

• Les modes de soutien des fondations

Les modes d'intervention des fondations sont multiples. Si certaines fondations apportent leur appui pour consolider un projet associatif, la très grande majorité d'entre elles optent pour du financement par projet. Selon les cas, ces financements peuvent être annuels ou pluriannuels.

Il est à noter que certaines fondations décident d'apporter un soutien au fonctionnement global d'une structure d'intérêt général, après avoir noué un premier partenariat pour la réalisation d'un projet.

L'activité d'une fondation n'est pas figée et ses modes d'interventions peuvent évoluer avec le temps, tout comme ses critères de sélection. En pratique, cela signifie qu'une fondation peut rechercher des projets par le biais d'appels à projets (annuels ou non), proposer du mécénat de compétences, proposer une mise en réseau avec d'autres organismes, partager des ressources (outils, études sectorielles, capitalisation de pratiques) etc.

Enfin, de plus en plus de soutiens sont proposés sous forme d'aide à la structuration, comme par exemple des formations et des accompagnements méthodologiques.

On observe que les fondations sont nombreuses à professionnaliser leurs méthodes et analyser l'impact social de leurs actions. Cela se traduit par une priorité donnée aux projets prévoyant de communiquer une auto-évaluation ; et par une révision fréquente des critères de sélection des projets.



A large, dark blue diamond shape with a white double-line border, centered on the page. Inside the diamond, the text "LISTE DES FONDATIONS SELECTIONNEES" is written in white, uppercase letters.

**LISTE DES FONDATIONS
SELECTIONNEES**





> **Principaux domaines d'intervention de la fondation**
> **Bénéficiaires du projet**

Fondation Abbé Pierre	5
> Solidarité - Habitat > Personnes fragilisées	
Fondation Audiens Générations	7
> Arts et culture - Solidarité > Tous publics - Personnes fragilisées	
Fondation Berger-Levrault	9
> Arts et Culture - Éducation > Tous publics	
Fondation C'est vous l'avenir	11
> Éducation - Insertion > Personnes fragilisées	
Fondation Casino	13
> Arts et culture > Enfants	
Fondation Crédit Coopératif	15
> Arts et culture - Solidarité - ESS > Tous publics	
Fondation Daniel et Nina Carasso	17
> Arts et culture - Environnement - Alimentation durable > Tous publics	
Fondation de France	19
> Solidarité – Éducation - Insertion - Santé > Tous publics - Personnes fragilisées	
Fondation des Petits Frères des Pauvres	21
> Solidarité - Habitat - Santé > Personnes âgées	
Fondation du Crédit Agricole-Pays de France	23
> Arts et culture > Tous publics	
Fondation du Crédit Mutuel	25
> Arts et culture - Insertion > Tous publics - Enfants - Jeunes	
Fondation Engagement Médias pour les Jeunes	27
> Arts et culture > Jeunes - Personnes fragilisées	
Fondation Entreprendre pour aider	29
> Arts et culture - Solidarité - Santé > Tous publics - Personnes fragilisées	

Fondation Groupe EDF.....	31
> Environnement – Éducation - Inclusion > Jeunes - Personnes fragilisées	
Fondation groupe RATP.....	33
> Arts et culture - Éducation - Solidarité > Tous publics - Personnes fragilisées - Quartiers	
Fondation Hippocrène.....	35
> Arts et culture - Europe > Tous publics - Jeunes	
Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature.....	37
> Arts et culture > Tous publics	
Fondation La Poste.....	39
> Arts et culture > Tous publics	
Fondation MMA Solidarité.....	41
> Arts et culture - Éducation - Handicap > Personnes fragilisées	
Fondation Orange.....	43
> Arts et culture - Éducation - Santé > Tous publics - Jeunes	
Fondation RTE.....	45
> Arts et culture - Environnement - Territoire rural > Tous publics	
Fondation Transdev.....	47
> Arts et culture - Insertion > Tous publics	
Fondation Up.....	49
> Arts et culture - Insertion > Tous publics - Personnes fragilisées	
Fonds Chœur à l'ouvrage.....	51
> Arts et culture > Tous publics - Personnes fragilisées	
Fonds Maif pour l'éducation.....	53
> Arts et culture - Éducation > Jeunes	





Fondation Abbé Pierre

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/>

Création	La fondation a été créée en 1987 par l'abbé Pierre, André Chaudières, Raymond Étienne et Corrado Simioni.		
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique		
Objet	La Fondation Abbé Pierre agit, en France et dans les pays émergents, pour que les personnes démunies puissent accéder à un logement décent et à une vie digne. Elle finance des projets liés au logement, à l'accueil et l'aide aux sans-abri, de sensibilisation de l'opinion et d'interpellation des pouvoirs publics. La Fondation soutient les projets culturels car, au travers de la pratique artistique , les personnes en situation d'exclusion retrouvent une plus grande confiance en elles, l'envie de se reconstruire et de se projeter dans l'avenir.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de logements accessibles, réhabilitation de logements pour les mettre aux normes et les rendre décents - Information, soutien administratif et juridique - Accueil de jour, écoute et orientation au sein des « Boutiques de solidarité » - Pensions de famille pour les personnes très fragilisées - Études, sensibilisation du public sur le mal-logement en France - Soutien aux actions et projets artistiques dans le cadre de l'axe « Changer le regard et rendre acteur » : théâtre, danse, expositions... ; - Festival « C'est pas du luxe » qui soutient de nombreuses actions artistiques et culturelles issues de partenariats entre associations de la grande précarité, des artistes professionnels et des opérateurs culturels. 		
Budget annuel	57,6 millions d'euros (2021).		
Nombre de projets aidés	La part des projets culturels soutenus est modeste car ce n'est pas le cœur de mission de la Fondation.		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	Non	Non
Principaux critères de sélection des projets	<p>Les projets artistiques ou culturels peuvent être présentés à la condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir les actions des personnes habitant dans les quartiers d'habitat social en zones urbaines sensibles, mais aussi dans des copropriétés dégradées, dans des centres anciens ou zones rurales paupérisées. - être conçus avec la participation des habitant.e.s ; - participer à la sensibilisation du grand public pour changer le regard sur les habitant.e.s. 		
Structures éligibles	Associations et organismes d'intérêt général		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Le Festival « C'est pas du luxe ! » (Vaucluse)

« C'est pas du luxe ! » promeut l'accès à la culture et à la pratique artistique des personnes en grande précarité. Il s'agit de rendre visible les projets artistiques réalisés dans le réseau de la Fondation et d'en susciter de nouveaux.

Le festival se déroule tous les deux ans au mois de septembre, dans le Vaucluse. La programmation s'articule autour de présentations de créations (théâtre, danse, photographie, musique, vidéo, poésie, art de rue, cirque, art plastique...), concerts, forums de réflexion et d'échanges, ateliers de découverte artistique, etc.

Les organisations à l'initiative du festival (Fondation Abbé Pierre, La Garance-Scène nationale de Cavaillon, association Le Village) et le réseau de la Fondation accompagnent des projets associant des artistes et des structures du champ social. Il s'agit par exemple d'ateliers artistiques dans les lieux d'accueil de personnes en situation de grande précarité (accueils de jour, centres d'hébergement, foyers de personnes migrantes, CADA...). Les œuvres créées peuvent être présentées au public au niveau local et au cours du festival.

<http://cestpasduluxe.fr/>

L'Envol, centre d'Art et de transformation sociale (Nord)

« L'Envol fait de l'art le pivot d'une réinsertion pour des jeunes souvent en perte de repères. C'est une structure de co-construction entre artistes, habitants et collectivités. Dans la création « Nous sommes le vent debout », des jeunes prennent la parole dans une création collective. Ils partagent des histoires de vies dans des quartiers populaires. »

<https://cats-lenvol.com/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Prendre contact avec la délégation générale située à Paris ou avec l'une des neuf agences régionales de la Fondation.

■ Processus de sélection

Non communiqué

■ Contacts

Fondation Abbé Pierre

3, rue de Romainville

75019 Paris

01 55 56 37 00

contact@fondation-abbe-pierre.fr ou *via* le formulaire de contact sur le site internet

<https://www.fondation-abbe-pierre.fr/>

Fondation Audiens Générations

www.audiens.org/accueil/groupe-audiens/la-fondation-audiens-generations.html

Création	La fondation a été créée en 2007 par Audiens, qui est un groupe de protection sociale paritaire, indépendant et à but non lucratif.		
Statut	Fondation sous égide de l'Institut de France.		
Objet	La Fondation Audiens Générations a pour vocation de soutenir et d'encourager des démarches solidaires du monde culturel , en récompensant chaque année des œuvres, projets ou initiatives encourageant la solidarité entre les générations dans les secteurs de la culture , de la communication et des médias.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de solidarité - Transmission de savoir, d'un métier, d'une passion et de convictions - Éveil artistique des jeunes publics - Accessibilité à la pratique culturelle pour des publics fragilisés ou empêchés - Diffusion de spectacles ou de manifestations artistiques <p>Les secteurs suivants sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audiovisuel : cinéma, production radiophonique ou télévisuelle, documentaire, musique de film... - Presse : journalisme, photojournalisme, édition... - Spectacle vivant : danse, théâtre, musique, cirque, pluridisciplinaire... - Communication : publicité, événementiel, arts graphiques, internet... 		
Budget annuel	60 000 €		
Nombre de projets aidés	Trois projets choisis chaque année à travers la remise d'un Prix d'excellence, d'un Prix spécial du jury et d'un Prix d'encouragement. Quarante-deux lauréat.e.s représentatif.ve.s de tous les secteurs culturels ont été récompensé.e.s depuis la création de la Fondation.		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Remise de prix en juin	Appel à candidatures en décembre	Non
<i>⚠ La Fondation ne finance pas la production audiovisuelle en tant que telle, uniquement les projets à l'international.</i>			
Principaux critères de sélection des projets	<p>Le projet doit intégrer un objectif intergénérationnel, être réalisé dans l'univers de la culture, de la communication et des médias. En outre, il doit remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser les actions de solidarité, la transmission d'un savoir, la diffusion de spectacles ou de manifestations artistiques auprès notamment de publics fragilisés, la préservation d'un patrimoine culturel... ; - comporter des aspects sociaux ou relatifs à la prévention, la santé ou le développement durable. <p>De plus, selon le prix visé, le projet répondra aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix d'excellence : action ou initiative ayant déjà fait ses preuves, afin de lui permettre de se pérenniser ou d'étendre son champ d'application. Le projet devra traduire l'aboutissement d'une technique ou d'une pratique (qualité, innovation...) ainsi que le talent de l'auteur.rice et des participant.e.s (artistique, pédagogique) ; - Prix d'encouragement : lancement ou pérennisation d'initiatives innovantes comme la transmission d'un savoir-faire, l'organisation de rencontres, de journées d'études ou d'expositions sur les évolutions des secteurs artistiques, le partage culturel avec des publics fragilisés ; - Prix spécial du jury : action nécessitant un soutien spécifique et respectant la vocation intergénérationnelle de la Fondation. 		
Structures éligibles	Toutes		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Rêve de Cinéma (Paris)

Le Prix d'excellence 2019 a été remis à Rêve de Cinéma. « Les actions de l'association accompagnent des personnes de tous âges, en particulier des jeunes hospitalisés ou en situation de handicap, en installant une salle de projection au sein d'établissements spécialisés. Près de trois cent trente projections ont eu lieu dans cent cinquante centres en 2018. Rêve de Cinéma crée une véritable parenthèse de bonheur pour mieux lutter contre l'isolement et le découragement. » <http://www.revedecinema.com/>

Ph'Art et Balises (Bouches-du-Rhône)

Le Prix d'excellence 2018 a été attribué à Ph'Art et Balises pour « ses parcours d'éducation artistique et culturelle dans les quartiers défavorisés de Marseille, ainsi qu'un accompagnement pour l'insertion professionnelle. Ph'art et Balises a créé une académie pour former les jeunes aux **arts du spectacle**, aux **arts littéraires** et **cinématographiques**. » <http://www.facebook.com/phartetbalises>

Compagnie Après la Pluie (Bouches-du-Rhône)

La compagnie Après la Pluie a reçu le Prix spécial du jury. « Son ambition ? Permettre aux enfants du service d'hémo-oncologie pédiatrie de la Timone à Marseille, et de différents CHU en France et à l'étranger, de participer à la **création d'une bande dessinée**, de ses prémices jusqu'à son édition en mille exemplaires, offerts aux enfants. » <http://cie.apreslapluie.free.fr/>

Ensemble Sequenza 9.3 (Seine-Saint-Denis)

L'association a reçu le Prix d'encouragement, récompensant la création de « La Décision », « une pièce de **théâtre** de Bertolt Brecht, mise en musique par Hanns Eisler. Ce projet fédère trois cents personnes de tous âges, issues de services de réinsertion ou logements sociaux, de centres d'hébergement d'urgence pour migrant.e.s, de maisons de retraite et de diverses associations. » <https://sequenza93.fr/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les dossiers de candidature sont à transmettre *via* le site internet de la Fondation, en tenant compte de la date butoir. En fonction du prix visé et des critères d'éligibilité qui y sont associés, le dossier comportera les éléments justificatifs suivants : formulaire de demande de soutien dûment rempli, lettre de présentation du projet, comptes des deux années précédentes, budget prévisionnel de la structure et du projet. D'éventuels éléments complémentaires (programme, fichiers audio ou lien vidéo, dossier de presse...) seront à transmettre. Contact pour l'assistance au dépôt numérique des dossiers : fondationaudiensgenerations@gmail.com.

⚠ Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

■ Processus de sélection

La recevabilité de la candidature sera évaluée à partir des informations portées sur le dossier de candidature et notamment sur le formulaire de demande de soutien. Le jury de sélection est composé de membres de l'Institut de France et de personnalités reconnues dans les secteurs de la culture, de la communication et des médias, mais aussi du mécénat et de la solidarité. Il désigne les lauréat.e.s et les prix sont remis au cours d'une cérémonie officielle.

■ Contacts

Fondation Audiens Générations, 74, rue Jean Bleuzen, 92170 Vanves, 01 73 17 30 04 ou 01 73 17 37 39

fondation@audiens.org

<https://www.audiens.org/accueil/groupe-audiens/la-fondation-audiens-generations.html>

 <p>Fondation Berger-Levrault sous l'égide de la Fondation de France</p>	<p>Fondation Berger-Levrault www.berger-levrault.com/fr/groupe-berger-levrault/fondation-berger-levrault/</p>		
Création	La fondation a été créée en 2009 par le groupe Berger-Levrault qui produit des solutions logicielles dans divers domaines.		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation soutient des projets éducatifs ou culturels en lien avec le service public. Elle appuie également des projets de recherche et de préservation du patrimoine public.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans des crèches et des écoles publiques, par des projets éducatifs ou culturels - Projets culturels participant à l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées en établissements spécialisés - Création d'outils facilitant l'accès à la culture ou à l'éducation - Travaux de recherche et de préservation portant sur l'histoire et le patrimoine matériel et immatériel des services publics 		
Budget annuel	Très variable		
Nombre de projets aidés	Une trentaine par an		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	Non	Non
	Des Prix et bourses sont attribués dans le cadre de l'axe « Recherche et préservation du patrimoine public ».		
Principaux critères de sélection des projets	<p>La Fondation a déterminé deux critères de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être un projet éducatif ET culturel ; - avoir pour but de préserver le patrimoine public (matériel ou immatériel). 		
Structures éligibles	Associations et organismes d'intérêt général		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les Amis de Saint-Julien-d'Ance (Haute-Loire)

L'association a pour objectif de promouvoir, sauvegarder et aménager les sites naturels et le **patrimoine** de sa commune. La remise en fonctionnement du moulin d'Ancette et son ouverture au public ont été soutenues pour partager le patrimoine de ce moulin à eau à roues horizontales.

www.facebook.com/LesAmisDeSaintJuliendAnce

1001 couleurs (Haute-Garonne)

L'association propose des **ateliers artistiques** dans un **bus culturel** itinérant qui se déplace à la rencontre des populations. Les artistes proposent des temps de partage et de rencontre aux parents accompagnés de leurs jeunes enfants, autour des **arts plastiques** et du **spectacle vivant**.

<http://asso.1001couleurs.free.fr/>

Oasis d'Amour (Rhône)

L'association développe une activité sociale : épicerie solidaires, hébergement d'urgence, etc. Le projet soutenu par la Fondation a consisté à créer des **ateliers artistiques** pour les enfants autistes des familles bénéficiaires d'Oasis d'Amour. Ces jeunes ont participé à des **ateliers d'expression artistique : musique, danse, chant, arts du cirque...**

<http://www.oasis-damour.com/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Il est possible d'envoyer un message à la Fondation *via* le site internet (rubrique « Nous contacter ») pour présenter le projet avant d'envoyer un dossier. Les porteur.se.s de projet peuvent adresser leur dossier par courriel à la Fondation.

⚠ Les demandes doivent être transmises par internet.

■ Processus de sélection

Les demandes sont soumises à une première sélection par les délégué.e.s de la Fondation, qui s'assurent du sérieux du projet, et de son adéquation avec l'objet de la Fondation. Les projets retenus sont ensuite soumis au comité exécutif qui se réunit au minimum deux fois par an.

■ Contacts

Fondation Berger-Levrault

892, rue Yves Kermen

92100 Boulogne

fondation@berger-levrault.fr

<https://www.berger-levrault.com/fr/groupe-berger-levrault/fondation-berger-levrault/>



Fondation C'est vous l'avenir

<https://fondation.societegenerale.com/fr>

Création	La fondation a été créée en 2006 par le groupe Société Générale (secteur des services financiers).		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation Société Générale souhaite accompagner les premiers pas des jeunes (en priorité) pour les aider à s'épanouir dans leur vie personnelle et professionnelle au sein d'un collectif. Deux axes sont privilégiés : insertion et solidarité ; éducation par la musique et par le sport.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Insertion et solidarité : accompagner les jeunes à accéder à des chantiers ou des entreprises d'insertion, à réaliser un projet entrepreneurial. Prévenir le décrochage scolaire et aider les jeunes à acquérir les savoir-faire et savoir-être qui réduiront pour eux les barrières à l'entrée dans la vie active. - Musique classique : appui à la diffusion d'orchestres et d'ensembles; aide aux lieux de diffusion ; accompagner l'insertion des jeunes musiciens ; bourses et prêts d'instruments ; accès à la musique pour des jeunes publics éloignés de la pratique. 		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Non communiqué		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	Oui	Oui.
	Le soutien de la Fondation Société Générale C'est vous l'avenir s'inscrit dans la durée. Elle accorde des soutiens financiers sur 3 ans, renouvelables pour 2 années supplémentaires. Tout au long de ses soutiens pluriannuels, la Fondation reste à l'écoute de ses partenaires et peut financer une aide spécifique (prestation de conseil ou d'accompagnement) afin de leur permettre de progresser sur différents domaines : structuration juridique et sociale, communication et fundraising, transition numérique... <i>⚠ La Fondation ne finance pas les projets de musiciens à titre individuel (sauf dans le cas de prêts d'instruments)- Les projets de festivals- Les projets de manifestations ponctuelles- Les projets d'enregistrements audios et vidéos- Les projets d'éditions- Les projets de concours et d'académies musicales - Les projets de commandes d'œuvres musicales.</i>		
Principaux critères de sélection des projets	Projets sur l'axe musique (classique) : <ul style="list-style-type: none"> - être en concordance avec au moins un des trois axes d'intervention : « Diffuser la musique » « Accompagner les premiers pas des jeunes » « S'ouvrir à des nouveaux publics » ; - critère d'excellence : projets portés par l'exigence artistique ; - critère d'innovation : volonté de faire émerger de nouveaux acteurs avec une démarche originale et créative ; - critère de partage : prendre en compte l'ouverture vers de nouveaux publics ; - projet porté par un.e musicien.ne. professionnel.le ; - les formations d'ensemble sont soutenues à partir de trois musicien.ne.s ; - être cofinancés par des partenaires publics ou privés et le montant sollicité ne peut pas dépasser 15% du budget du projet / structure. Pour les structures dont le projet se confond avec l'objet social, le budget communiqué sera celui de la structure. 		
Structures éligibles	Structures d'intérêt général d'au moins un an d'existence, juridiquement domiciliées en France et portées par des musicien.ne.s professionnel.le.s		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Music' en Othe (Aube)

« Si le cœur historique de l'association **Music' en Othe** reste la constitution d'un orchestre, ses répétitions, son travail de diffusion et l'organisation de ses concerts, Music' en Othe participe aussi activement au réseau d'enseignement musical de son territoire. L'école de musique associative gérée par Music' en Othe rayonne sur tout le pays d'Othe grâce à un projet pluriannuel de présence dans les écoles primaires, et permet à plus de mille élèves de bénéficier d'une pratique instrumentale régulière et, plus largement, d'une ouverture culturelle précieuse.

Les cours de musique sont articulés autour de deux temps forts, sur une semaine type : les ateliers en classe, pendant lesquels instrumentistes et non-instrumentistes partagent un travail sur la voix et les percussions corporelles ; et les cours collectifs d'instruments dispensés à l'école de musique. Outre le plaisir de la pratique musicale pour les enfants, l'association met en avant les qualités de citoyen qu'elle engendre : créativité, ouverture, partage ou encore sensibilité à l'autre. Chaque année, les musiciens en herbe participent ponctuellement aux concerts de fanfare, où ils retrouvent leurs professeurs. »

<http://oae-estissac.over-blog.com/>

Equilibrium Young Artists (France et international)

« Equilibrium Young Artists (EQ) est un projet de mentorat né à l'initiative de la soprano et chef d'orchestre canadienne Barbara Hannigan. Réalisant une magnifique carrière internationale, Barbara Hannigan a constaté combien les premières années professionnelles des musiciens sont essentielles. Pourtant, une fois leurs études achevées, ces jeunes se trouvent souvent isolés. Elle a réuni autour d'elle des professionnels – chanteurs, instrumentistes, chefs d'orchestre, coach en performance, professeur de yoga adapté aux musiciens, professeur de Tai Chi – et a fondé à Paris Equilibrium Young Artists, EQ. EQ crée des situations d'apprentissage en familiarisant les jeunes artistes avec des situations professionnelles. Elles leur permettent de développer les compétences nécessaires pour une carrière épanouissante et durable : technique musicale, santé physique, force mentale et discipline. »

<https://equilibrium-youngartists.com/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Le dépôt des candidatures se fait directement en ligne. Aucune demande de soutien financier n'est étudiée en dehors de ce cadre. Les projets qui répondent bien aux critères d'éligibilité peuvent être communiqués sur la plateforme de dépôt des dossiers en ligne. Après avoir cliqué sur « Déposer mon projet », il suffit de créer un compte pour accéder au formulaire à remplir.

⚠ Tout dossier incomplet (champs non renseignés, pièces justificatives manquantes) ou reçu en dehors des dates de l'appel à projets n'est ni étudié ni conservé.

■ Processus de sélection

La Fondation reçoit les demandes de financement tout au long de l'année, avec des dates limites de dépôt de dossier correspondant au calendrier de ses conseils d'administration (mars et septembre). L'équipe analyse les dossiers et échange avec les structures dont les projets sont éligibles.

Les dossiers présélectionnés sont ensuite présentés devant les instances décisionnaires de la Fondation (conseil d'administration ou comité de sélection) et soumis au vote. Les projets retenus font l'objet d'un suivi attentif et d'un accompagnement de la part de l'équipe.

Une convention de mécénat sera signée : modalités de versement du financement, engagement du/de la porteur.se du projet à transmettre à la Fondation un bilan intermédiaire à six mois et un bilan final.

■ Contact

⚠ Tous les contacts s'opèrent via internet.

fondation-cestvouslavenir@socgen.com

<https://fondation.societegenerale.com/fr>



Fondation Casino
<https://fondation-casino.org>

Création	La fondation a été créée en 2009 par le Groupe Casino (secteur de la grande distribution).		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La fondation Casino agit en priorité en faveur des enfants vivant des situations d' exclusion culturelle en leur offrant la possibilité de découvrir la pratique du théâtre , en milieu scolaire ou associatif. La Fondation souhaite ainsi aider les enfants, dès le plus jeune âge, à accéder aux bienfaits de la culture , à se développer en confiance et à croire en leurs talents, clés pour une intégration sociale et scolaire réussie.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Projets théâtre hors temps scolaire et dans le cadre associatif, à visée éducative. - Artistes à l'école : programme déployé en partenariat avec l'Odéon-Théâtre de l'Europe et les académies d'Île-de-France, de Bordeaux et de Lyon. Il permet à des élèves de bénéficier pendant deux années consécutives d'un parcours théâtre complet et ambitieux. Ces projets sont conçus par l'équipe enseignante et une structure culturelle. Ils reposent sur un binôme enseignant.e-artiste, de la conception du projet à sa réalisation. 		
Budget annuel	400 000 € dédiés aux projets		
Nombre de projets aidés	Environ trente par an		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui pour les projets théâtre hors temps scolaire	« Artistes à l'école »	Non
	La fondation Casino met à disposition son outil numérique « Osez le théâtre dans l'éducation » (sur le site internet). Il est destiné aux enseignant.e.s, médiateur.rice.s culturel.le.s ou animateur.trice.s, qui souhaitent monter un projet théâtre à visée éducative. Elle peut proposer du bénévolat à ses collaborateur.rice.s en fonction des besoins des associations. ⚠ La Fondation finance uniquement des projets dans lesquels les jeunes bénéficiaires ont accès à la pratique théâtrale.		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives associatives se déroulant en France, bénéficiant à des enfants vivant des situations d'exclusion culturelle et/ou sociale - Projets scolaires relevant des académies partenaires et présentés dans le cadre de l'appel à projets « Artistes à l'école » - Répondre aux objectifs de la Fondation <p><i>Critères spécifiques à l'appel à projets « Artistes à l'école » :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - projet conçu par un binôme artiste-enseignant.e ; - se dérouler pendant le temps scolaire ; - actions qui stimulent la confiance en soi et l'esprit de groupe, l'envie d'apprendre et de réussir son parcours scolaire. <p><i>Critères spécifiques pour les projets théâtre hors temps scolaire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - être portés par une association et se dérouler hors temps scolaire ; - actions qui contribuent à l'expression de soi et à l'apprentissage de la vie de groupe. 		
Structures éligibles	Associations loi 1901		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

■ Dans le cadre de l'appel à projets « Artistes à l'école »

L'atelier théâtre « Les Tréteaux » et « P'Tits Tréteaux » du groupe scolaire La Madone (Paris)

« Situé dans le 18^e arrondissement de Paris, le groupe scolaire La Madone accueille une population hétérogène d'élèves provenant de classes sociales moyennes et peu favorisées. Depuis 2001, à l'initiative de deux enseignants de l'établissement, il développe l'atelier théâtre « Les Tréteaux », qui bénéficie du soutien du rectorat de Paris et de l'expertise artistique de l'Odéon-Théâtre de l'Europe. L'atelier théâtre « Les Tréteaux » fait désormais partie intégrante du projet de l'établissement et contribue à son rayonnement dans le quartier. La qualité de ses résultats a permis la création, en 2013, d'une classe de troisième avec enseignement **théâtre**, et à de nombreux élèves de choisir l'option **théâtre** au lycée. »

<http://www.lestreteauxblancs.com/>

■ Dans le cadre associatif

Groupe Théâtral de Sardent (Creuse)

Le projet Théâtre'enfant comporte un ensemble de huit **ateliers théâtre** dans une dizaine de villages du département. Plus de quatre-vingts enfants participent aux choix de **pièce de théâtre**, **aux répétitions** et aux **spectacles** pendant une année scolaire. « Ce projet théâtre apporte aux jeunes un espace d'expression, d'expérience de la vie de troupe, de dépassement de soi et de travail collectif. Il est parrainé par un magasin du village de Sardent, qui reconnaît l'engagement de cette structure pour le rayonnement d'un territoire rural éloigné de l'offre culturelle. »

www.theatrenfant.fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les demandes de soutien s'effectuent par courriel à la Fondation : fondation@groupe-casino.fr

■ Processus de sélection

Les demandes de soutien émanant des associations sont examinées par le conseil d'administration de la Fondation. Il se réunit deux fois dans l'année.

Les demandes adressées pour l'appel à projets « Artistes à l'école » sont étudiées par le comité artistique de la Fondation, puis soumises à son conseil d'administration.

■ Contacts

Fondation Casino

123 quai Jules Guesde

94400 Vitry-sur-Seine

fondation@groupe-casino.fr

<https://fondation-casino.org/>

Fondation Crédit Coopératif

<https://fondation.credit-cooperatif.coop/>

Création	La fondation a été créée en 1984 par le Crédit Coopératif (secteur des services financiers).		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation Crédit Coopératif appuie les femmes et les hommes qui font l'économie sociale et solidaire (ESS) à travers trois axes : recherche et prospective sur l'ESS, accompagnement d'acteur.ice.s de l'ESS qui expérimentent, soutien de projets locaux innovants ou inspirants.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'intérêt général répondant à des besoins locaux : culture, emploi, éducation, écologie, santé, citoyenneté, inclusion, promotion de l'ESS. Ceux-ci sont soutenus dans le cadre du Prix de l'inspiration en ESS organisé par la Fondation - Travaux de recherche et de prospective en ESS - Projets portés par les salarié.e.s du groupe dans le cadre du Prix des salarié.e.s : Engagé(e), mon asso a du prix ! 		
Budget annuel	1 600 000 € Une soixantaine de projets sont soutenus par les Prix de l'inspiration en ESS. Les soutiens financiers vont de 3 000 € (prix local) à 13 000 € (soutien supplémentaire avec le prix régional et national, et des prix coups de cœur).		
Nombre de projets aidés	En 2020 ont été remis : cinquante-neuf prix locaux, quarante-deux prix régionaux, quatre prix nationaux et un prix coup de cœur (parmi les quatre prix nationaux). Plusieurs projets culturels sont soutenus chaque année.		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui (dépôt <i>via</i> le site internet et selon les axes d'intervention présentés)	Le Prix de l'inspiration en ESS constitue le principal moyen d'action de la Fondation. Chaque année, les projets sont primés en région puis au niveau national. Un appel à projets interne soutient les initiatives des salarié.e.s du groupe Crédit Coopératif « Engagé(e), mon asso a du prix! ».	Non
Principaux critères de sélection des projets	Les principaux critères retenus pour sélectionner les projets dans le cadre des Prix de l'inspiration en ESS sont : <ul style="list-style-type: none"> - leur caractère innovant ; - l'utilité sociale ; - la capacité à être dupliqué ; - des pratiques en phase avec les principes promus par l'ESS. Les projets artistiques et culturels sont soutenus s'ils entrent dans ce cadre.		
Structures éligibles	Structures de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations et autres entreprises de l'ESS telles que définies par la loi du 31 juillet 2014) de dimension locale et ayant au moins une année d'existence. Les structures candidates doivent avoir leur siège social et exercer des activités en France.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

L'Atteline (Hérault)

L'association a proposé à plusieurs communes de la métropole montpelliéraine de créer « une collection de parcours numériques poétiques et sonores intitulée Territoire en Mouvements. Croisant les regards d'habitant.e.s, d'urbanistes, d'historien.ne.s, de paysagistes, ces balades permettent de visiter ou redécouvrir un territoire en vivant une expérience sensorielle connectée ». Trente et un parcours ont été créés et sont accessibles gratuitement *via* smartphone ou Mp3.

<http://www.latelline.org/>

Très Tôt Théâtre (Finistère)

Très Tôt Théâtre, Scène conventionnée d'intérêt national art, enfance, jeunesse anime et coordonne le réseau départemental jeune public finistérien. Plusieurs structures proposent une **offre culturelle** destinée aux enfants et aux familles. La Fondation a soutenu le projet du Grand Chut, porté par l'association. Il s'agit d'un vaste **projet culturel participatif** invitant des artistes (musicien.ne.s, comédien.ne.s, ingénieur.e.s du son, etc.) et la population à enquêter et reproduire des sons pour créer des **spectacles** axés sur le fantastique.

<http://www.tres-tot-theatre.com/>

Agitateurs de rêve (Haute-Savoie)

L'association propose à des jeunes en difficulté scolaire des **ateliers culturels itinérants** à bord de son « Camioguinguette ». Tous les mois, des **manifestations culturelles autour du théâtre, de la musique, de la photographie** sont organisées, invitant les jeunes de 12 à 19 ans à prendre part à des **créations artistiques** et à s'exprimer librement, créant ainsi du lien social en zone rurale ou marginalisée.

<http://www.agitateursdereves.org/>

Des vidéos sur les projets sont visibles sur http://www.youtube.com/channel/UCeBG_J239fnZnRM6ISQ7rDw

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les Prix de l'inspiration sont généralement ouverts de décembre à la fin janvier de l'année suivante. Le dossier de candidature se dépose en ligne *via* la plateforme dédiée. Une fois passée la date de dépôt indiquée, le système de gestion des candidatures est clos et plus aucun projet ne peut être transmis.

Le calendrier du concours, les modalités de participation, ainsi que le règlement sont consultables dans la rubrique « Les champs d'intervention – Prix de l'inspiration en ESS » du site internet.

■ Processus de sélection

Dans le cadre de son Prix de l'inspiration en ESS, plus de cinq cents représentants des sociétaires du Crédit Coopératif (représentant.e.s de l'ESS et des particuliers) étudient les candidatures reçues au niveau local et régional et sélectionnent les projets récompensés.

■ Contacts

Fondation Crédit Coopératif

12, boulevard Pesaro

CS 10002

92024 Nanterre Cedex

01 47 24 88 36

fondation@credit-cooperatif.coop

<https://fondation.credit-cooperatif.coop/>



Fondation Daniel et Nina Carasso

www.fondationcarasso.org/fr

Création	La fondation a été créée en 2010 par Daniel et Nina Carasso.		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation Daniel et Nina Carasso soutient les projets qui contribuent à l'épanouissement de l'être humain à travers deux axes : l'alimentation durable et l' art citoyen . Elle intervient principalement en France et en Espagne.		
Types de projets soutenus	<p>Axe « Art citoyen » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme « Art et éducation » : centré sur la démocratie culturelle soutient des projets qui se déroulent en milieu scolaire, mais aussi au sein de structures associatives, sociales, culturelles ; - programme « Art, science et société » : l'appel à projets « Composer les savoirs pour mieux comprendre les enjeux du monde contemporain » soutient les actions de co-création entre chercheurs et artistes ; - programme « L'artiste citoyen engagé » : valorisation et soutien d'artistes qui ne conçoivent leurs œuvres que dans le dialogue et l'investissement dans le monde qui les entoure. 		
Budget annuel	11 400 000 euros		
Nombre de projets aidés	Axe Art citoyen : une cinquantaine de projets aidés en moyenne chaque année.		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Oui	Dispositif « Cartae » : accompagnement méthodologique
Principaux critères de sélection des projets sur l'axe « Art citoyen »	<p>Les projets doivent remplir les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet d'intérêt général, apolitique et non confessionnel ; - répondre à l'existence d'un besoin mal couvert ; - cohérence entre les moyens (humains, techniques) et les objectifs, compétences dans le champ d'intervention du projet... ; - être implanté dans son environnement et en relation avec les autres acteur.rice.s du territoire et/ou du secteur d'intervention du projet ; - viser un processus de changement positif ou d'impact pérenne ; - intégrer un processus d'évaluation ; - répondre aux objectifs spécifiques de l'appel à projets. <p><i>Chaque appel à projets décline des critères spécifiques énumérés dans une « note de cadrage ».</i></p>		
Structures éligibles	Structures relevant de l'intérêt général		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Artconnexion (Nord)

« La Couleur de l'eau est un projet mené en collaboration avec la Station Marine de Wimereux qui associe la recherche scientifique et la création artistique. Le chercheur Hubert Loisel et l'artiste Nicolas Floc'h travaillent ensemble autour de la couleur de l'eau pour analyser et caractériser les variations biologiques du milieu marin. Ce projet vise à collecter des images inédites de l'océan prises en lumière polarisée et non polarisée qui apporteront des éléments de connaissance scientifique sur la biodiversité marine et donneront lieu à la création d'une série de photographies et de sculptures. »

www.artconnexion.org

Théâtre du Merlan (Bouches-du-Rhône)

« Nos Forêts Intérieures » a été conçu par la metteuse en scène Céline Schnepf autour de l'imaginaire de la forêt. Ce projet s'adresse aux plus petits des spectateurs mais également aux adultes qui les accompagnent, parents, professionnels de la petite enfance et enseignants. Il se déroule dans des lieux qui ne sont pas destinés au spectacle pour poétiser les endroits familiers du quotidien. En proposant plusieurs formes de participation, ateliers de pratiques, installations et créations théâtrales ce projet invite au partage d'émotions fondatrices entre l'adulte et l'enfant et crée des espaces de rencontre. »

<https://www.lezef.org/fr/saison/18-19/nos-forets-interieures-7-128>

Les Concerts de Poche (Seine-et-Marne)

« Les Concerts de Poche portent « une mission sociale, **artistique** et territoriale. Itinérants, ils créent du lien et contribuent au rapprochement des générations et à l'épanouissement de chacun.e en partageant la **musique** classique, le jazz et l'opéra avec les personnes qui n'y ont pas toujours accès. Au cœur des campagnes et des quartiers, l'association implique les jeunes, les personnes âgées, en difficulté sociale, en situation de handicap, en prison... dans un dispositif innovant de concerts et d'ateliers indissociables. »

www.concertsdepoche.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Au préalable, il est recommandé de lire attentivement les contenus de l'appel à projets et ses critères de sélection. Les documents suivants sont disponibles sur le site internet : « Procédure d'attribution et de suivi des financements », « Note de cadrage de l'appel à projets ». Le projet et ses annexes (budget, calendrier, rapport d'activité...) seront transmis uniquement par internet et sur la plateforme « Déposer un projet ».

■ Processus de sélection

Seules les demandes de financement envoyées dans le cadre d'un appel à projets sont étudiées. La sélection des projets se déroule en quatre étapes : dépôt de la demande, présélection, instruction, validation. Les projets présélectionnés sont instruits (les structures sont alors contactées), avant d'être étudiés par un jury de personnes expertes. Celui-ci émet des recommandations à l'attention du comité exécutif de la Fondation qui se prononce sur les projets à financer.

■ Contacts

Fondation Daniel et Nina Carasso

40, avenue Hoche

75008 Paris

contact_programmes@fondationcarasso.org

<http://www.fondationcarasso.org/fr>

Fondation
de
France

Fondation de France

<http://www.fondationdefrance.org/fr>

Création	La fondation a été créée en 1969 sous l'impulsion du général de Gaulle et d'André Malraux, son ministre de la Culture.		
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique et Fondation abritante		
Objet	La Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans les domaines suivants : aide aux personnes vulnérables ou précaires, recherche et innovation, culture et éducation, environnement, international, situations d'urgences.		
Types de projets soutenus	La Fondation de France organise des appels à projets dans ses domaines d'action. Ils sont susceptibles de financer des projets culturels dès lors que l'action réalisée permet d'atteindre les objectifs de l'appel à projets. Ainsi, l'action culturelle sera pensée comme un outil pour répondre aux besoins détaillés dans l'appel à projets. Exemples d'appels à projets pouvant soutenir un projet culturel : « <i>Aidons tous les collégiens à réussir</i> » ; « <i>Vieillir acteur et citoyen de son territoire</i> » ; « <i>Concours Bourses Déclics Jeunes</i> ».		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Des appels à projets sont régulièrement diffusés par la Fondation de France et ses Fondations abritées	Non
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des besoins des publics et du contexte local, à partir d'un diagnostic précis - Participation active des personnes concernées, si possible dès la conception du projet - Ouverture sur le territoire et qualité des partenariats - Recours à plusieurs sources de financement - Démarche d'évaluation 		
Structures éligibles	Structures relevant de l'intérêt général		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Association Meta2 (Bouches-du-Rhône)

« L'association Méta 2 réalise des projets artistiques dans les quartiers en difficultés sociales et économiques à Marseille. Situé dans le troisième arrondissement, l'atelier donne accès à la culture pour tous et avec tous. Méta 2 a ouvert ses portes aux enfants des quartiers alentours pour une série d'ateliers dédiés à l'exploration des techniques et des pratiques artistiques des futures œuvres du Musée des arts urbains à Marseille (MauMA). L'association lance aussi des "Appels aux Murs" aux personnes et organismes désireux d'accueillir une œuvre artistique sur les territoires à Marseille. »

<https://meta2.fr/>

Association Fleur de conte (Maine-et-Loire)

Afin de lutter contre le décrochage scolaire, l'association propose des ateliers autour du conte à des enfants en difficulté de classe de 6e, CP et grande section. Les enfants sont amenés à raconter des histoires et véhiculer une parole porteuse de sens. Des ateliers pour tous sont proposés également en dehors de l'école. Le projet se déroule en partenariat avec des acteurs du territoire, afin de lutter contre l'échec scolaire, en travaillant sur la maîtrise du langage et la confiance en soi des élèves. Au travers de ce projet, l'association met le conte au service de l'éducation et du lien social. »

<https://afleurdeconte.weebly.com/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne sur la plateforme de la Fondation de France, dans la rubrique « Trouver un financement ». Aucun dossier ne doit être transmis par voie postale ou par courriel.

Outre le descriptif détaillé du projet, le dossier comportera le budget de l'action, les comptes annuels de la structure portant le projet, ses statuts, rapport d'activité, etc.

■ Processus de sélection

Des critères de sélection sont définis pour chaque appel à projets. Il est inutile de transmettre un projet ne répondant pas aux critères énoncés dans l'appel à projets. En cas de doute, il est recommandé de questionner la personne en charge de l'appel à projets sur la recevabilité d'une action. Tous les projets transmis font l'objet d'une présélection. Seuls les projets présélectionnés seront instruits et présentés à l'expertise d'un comité de sélection.

■ Contacts

Selon la thématique du projet présenté, la Fondation de France peut être contactée au niveau de son siège national ou en région. Les coordonnées des six délégations régionales de la Fondation de France sont à retrouver sur le site internet.

Fondation de France

40, avenue Hoche

75008 Paris

01 44 21 31 00

<http://www.fondationdefrance.org/fr>

En dehors des appels à projets, diffusés sur le site internet selon des calendriers très divers, la Fondation de France peut renseigner les personnes et les orienter lorsque leur projet est susceptible d'intéresser une fondation abritée. Les dossiers sont à adresser à projets@fdf.org.

En tant que fondation abritante, la Fondation de France héberge plusieurs centaines de fondations (sous égide) qui interviennent dans des domaines très variés. Ces fondations, dont celles qui interviennent dans le domaine de la culture, sont référencées sur le site internet de la Fondation de France.

Fondation des Petits Frères des Pauvres

<http://fondation.petitsfreresdespauvres.fr>

Création	La fondation a été créée en 1977 (sous le nom de Fondation Bersabée) par l'association des Petits Frères des Pauvres.		
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique et fondation abritante (depuis 2003)		
Objet	La Fondation des Petits Frères des Pauvres, créée par l'association éponyme, a pour vocation de faciliter et améliorer durablement les conditions de vie de personnes n'ayant que de faibles ressources et/ou en situation d'isolement, principalement des personnes âgées. La Fondation a pour missions, directement ou <i>via</i> l'une de ses quinze fondations abritées : - élargir l'offre de logements (via la Fondation Bersabée) ; - soutenir des projets d'intérêt général, portés par l'association Les Petits Frères des Pauvres et d'autres associations ; - susciter et financer des projets innovants, des études et des colloques, pour changer le regard sur la vieillesse, expérimenter de nouvelles formes d'habitat...		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Hébergement et logement : projets d'accompagnement et de maintien dans le logement, hébergement temporaire - Santé : soins, projets d'accompagnement de personnes malades ou en fin de vie, formations de bénévoles, aide alimentaire, accompagnement global - Lien social : projets intergénérationnels, ateliers de lecture et d'écriture, projets d'expression et de valorisation par l'audiovisuel - Mieux vivre : projets culturels permettant à des personnes exclues de retrouver l'estime d'elles-mêmes 		
Budget annuel	La Fondation des Petits Frères des Pauvres finance prioritairement les grands projets de son association fondatrice. Elle finance et accompagne aussi des associations partenaires pour un montant annuel situé entre 600 000 € et 700 000 €.		
Nombre de projets aidés	Une cinquantaine de projets d'autres associations par an. La part des projets à dominante culturelle est assez réduite.		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées à un projet au profit de personnes âgées, isolées ou en précarité (fonctionnement ou investissement)	Oui Appel à projets 2023 : « <i>Actions culturelles collectives et ouvertes pour personnes démunies ou isolées</i> »	Non
<i>⚠ La Fondation ne finance pas les actions achevées ou dont la réalisation est imminente. Il faut prévoir un délai d'environ 3 mois pour l'analyse du dossier de demande de financement. Les actions peuvent démarrer mais ne doivent pas être achevées au moment de la prise de décision de la Fondation.</i>			
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets culturels sont recevables sur l'axe « Lien Social » et l'axe « Mieux vivre » - Adéquation de l'objet de la demande avec l'objet de la Fondation et public en phase avec le public cible de la Fondation - Préférence pour le co-financement (plusieurs partenaires financiers identifiés) - Place importante du bénévolat au sein de la structure - L'action doit se dérouler en France. 		
Structures éligibles	Organismes à but non lucratif (association, fondation), reconnus d'intérêt général au sens fiscal du terme. Prioritairement, des petites et moyennes structures. Organismes ayant fourni l'intégralité des pièces à joindre au dossier.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Actes en Théâtre (Essonne)

« L'association Actes en Théâtre œuvre dans le domaine théâtral au travers de trois actions : la formation, la création et la diffusion de spectacles. La Fondation soutient Actes en Théâtre pour son action "En Bavard'âges" à Ris-Orangis (91) s'adressant à un public composé à plus de 80% de 70 ans et plus, souvent isolés et/ou en perte d'autonomie. Il s'agit d'ateliers hebdomadaires où les séniors reçoivent la visite de lecteurs ou comédiens à leur domicile ou à distance. La Fondation contribue à la rémunération des personnels encadrant des ateliers théâtre et à la tournée dans les EHPAD. »

<https://www.actes-en-theatre.com/>

ARTVOIX (Paris)

« L'association va à la rencontre des publics éloignés de l'offre culturelle pour contribuer par le théâtre, la musique et le chant à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé, et au maintien du lien social des personnes hospitalisées ou vivant en institution. La Fondation des Petits Frères des Pauvres soutient ARTVOIX en prenant en charge le salaire des artistes dans le cadre du projet (des répétitions et des interventions dans les différentes maisons). L'action se déroule à Paris et concerne plus de 110 bénéficiaires. »

<https://www.artvoix.com/>

Roméo & Huguette (Loire-atlantique)

« L'association Roméo & Huguette (Panache Club Association) promeut l'art et la culture pour permettre l'émergence d'une solidarité sociale et culturelle et favoriser le lien social. La Fondation des Petits Frères des Pauvres soutient le projet d'ateliers intergénérationnels d'écriture et de radio, "Les fragments sonores", aux Demeures du Parc et au sein de l'école Gay-Lussac dans le quartier Doulon à Nantes. La Fondation apporte notamment son soutien pour les frais d'intervention d'une encadrante, la préparation des ateliers, la coordination du projet, l'intervention artistique, l'achat de matériel ainsi que pour la licence droit des musiques. »

<https://www.facebook.com/romeoethuguette>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les projets qui sont en adéquation avec l'objet de la Fondation des Petits Frères des Pauvres et ses critères de soutien peuvent être présentés. Les demandes de financement s'effectuent sur la plateforme internet de la Fondation : <https://fpfp.syntosolution.com/>

■ Processus de sélection

Les projets sont d'abord étudiés par une personne chargée de mission, puis par le Comité consultatif projets. La décision finale est prise par le bureau de la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

Dans le cadre d'une demande spécifique auprès d'une fondation abritée, c'est le comité de gestion, réuni deux fois par an (printemps et automne), qui prend la décision. Les associations bénéficiaires de financements seront tenues d'en faire mention dans leur rapport d'activité et lors de toute manifestation liée au projet (ex : lors des inaugurations).

■ Contacts

Fondation des Petits Frères des Pauvres, 19, cité Voltaire, 75011 Paris 01 49 23 14 15
fondation@petitsfreresdespauvres.fr



Fondation du Crédit Agricole-Pays de France

<http://fondation-ca-paysdefrance.org>

Création	La fondation a été créée en 1979 par le Crédit Agricole (secteur des services financiers).		
Statut	Fondation reconnue d'utilité publique		
Objet	La Fondation du Crédit Agricole-Pays de France agit pour préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel des territoires.		
Types de projets soutenus	<p>Les projets soutenus contribuent à l'animation culturelle ou au rayonnement d'un territoire, au bénéfice des publics. La Fondation appuie les initiatives de protection et de mise en valeur du patrimoine dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - patrimoine bâti (classé ou non) : restauration de monuments et de bâtiments remarquables ; - patrimoine artistique : restauration et valorisation d'œuvres et d'objets d'art ; - musées et écomusées : création, aménagement et développement d'espaces muséographiques ; - patrimoine naturel : protection, restauration et mise en valeur de la biodiversité des écosystèmes, jardins ou sites naturels ; - animation locale : réutilisation d'un lieu chargé d'histoire pour des activités sociales et culturelles ; - patrimoine industriel, agricole et maritime : sauvegarde de témoignages de l'économie et des savoir-faire anciens. 		
Budget annuel	1 500 000 € environ		
Nombre de projets aidés	Une cinquantaine par an Mille quatre cents depuis la création de la Fondation		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Pour de l'investissement	Non	Non
	<p>⚠ La Fondation ne finance pas les dépenses de fonctionnement, les événements temporaires (spectacle, festival, exposition, édition...), les opérations de communication ou de promotion, les études, les projets à l'étranger, les travaux de mise en accessibilité ou de mise en conformité.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'un des domaines d'action de la Fondation - Intérêt patrimonial du lieu - Projet ouvert à la visite ou visible du grand public - Engagement des personnes qui feront vivre le projet : habitant.e.s, bénévoles... - Impact potentiel du projet en matière d'attractivité et de développement du territoire concerné - Soutien demandé ne dépassant pas 30 % du montant total du projet, concernant de l'investissement et excluant les dépenses de fonctionnement - Solidité du plan de financement et pérennité du projet - Projet présenté à la caisse locale du Crédit Agricole ou à une structure de mécénat de la caisse régionale du Crédit Agricole. <p>⚠ La Fondation n'a pas vocation à se substituer aux subventions de droit commun (Monuments historiques, collectivités publiques). Elle intervient en complément des financements existants, dès lors que le projet d'investissement est assorti d'un programme d'animation précis, conçu pour durer.</p>		
Structures éligibles	Associations loi 1901, collectivités locales, structures éligibles au mécénat		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les projets fréquemment soutenus par la Fondation concernent la restauration de **patrimoine culturel bâti** (église, four, moulin, lavoir, statue...) et l'aménagement de **lieux culturels** (musée, écomusée, maison du patrimoine...).

Association du Théâtre du Peuple Maurice Pottecher (Vosges)

« Le Théâtre du Peuple fut créé en 1895 par le poète Maurice Pottecher qui souhaitait « renouveler l'art de son temps » et rassembler un public nombreux et de toutes classes sociales autour d'un lieu culturel. Il est toujours en activité grâce à la présence active et engagée des membres de l'Association du Théâtre du Peuple – Maurice Pottecher. Ce théâtre se démarque des lieux culturels habituels par son bâtiment de bois au fond de scène qui s'ouvre sur la nature et par ses spectacles qui entremêlent amateurs et professionnels, dans le respect d'une grande exigence artistique. L'ouverture du fond de scène sur la colline arborée est aujourd'hui un moment incontournable de la représentation pour les spectateurs comme pour les metteurs en scène qui viennent créer à Bussang. Quand les portes s'ouvrent, le monde et le théâtre se mêlent et l'art entre en contact avec la nature. La Fondation s'est engagée pour financer la rénovation du plateau de scène. »

<http://www.theatredupeuple.com/>

Création de la maison de l'histoire et du patrimoine d'Andilly (Haute-Savoie)

La commune d'Andilly a pour projet de « créer une maison de l'histoire et du patrimoine local dans la maison Guillot qui est une ferme « bourgeoise » de la fin du 16e siècle. La restauration et l'aménagement du bâtiment seront menés de manière à conserver son authenticité. Ce bâtiment comporte des éléments remarquables comme des pierres de taille en molasse, une cheminée décorée et des fenêtres à meneaux. La commune travaille en synergie avec l'association La Salévienne pour en faire une Maison de l'histoire et du patrimoine, notamment avec la bibliothèque savante de l'association. La Salévienne est une association créée en 1984 et admise parmi les Sociétés savantes de Savoie. Son action porte sur l'étude, la diffusion et la publication de l'histoire régionale. La maison accueillera sa bibliothèque forte de 10 000 ouvrages. Un programme de visites est prévu, pour le grand public et les scolaires. De même, un programme de conférences sur des sujets d'histoire régionale est envisagé ainsi que des expositions artistiques et culturelles. »

www.andilly74.com

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

La Fondation du Crédit Agricole-Pays de France soutient les projets qui ont été présélectionnés par l'une des trente-neuf caisses régionales du Crédit Agricole. Le projet peut être présenté directement à la caisse locale, ou à la personne référente mécénat de la caisse régionale. Il peut aussi être déposé *via* le site internet de la Fondation.

Liste des documents nécessaires pour soumettre un projet : déclaration au J.O. ou extrait du KBIS, statuts, preuve d'éligibilité au mécénat d'entreprise (rescrit fiscal), liste des membres du Conseil d'administration, rapport d'activité du dernier exercice clos, comptes de résultat et bilan du dernier exercice clos, budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours, calendrier et budget prévisionnel de l'opération/du projet, devis ou factures liées à l'opération, photos du patrimoine concerné, autre document utile à l'étude de la demande (plaquette de présentation), RIB et logo de la structure.

■ Processus de sélection

La caisse régionale présélectionne et transmet le dossier du projet à la Fondation du Crédit Agricole-Pays de France, en s'engageant à apporter 50 % du financement si le projet est retenu.

Le conseil de la Fondation se réunit trois fois par an pour décider de l'attribution des financements. La Fondation prend en charge la moitié du montant demandé, à parts égales avec le montant accordé par la caisse régionale. Cette dernière suivra le projet et versera le financement global.

■ Contact

Un courriel peut être envoyé *via* la rubrique « Contact » du site internet <http://fondation-ca-paysdefrance.org/>

Fondation du Crédit Mutuel

<https://fondation.creditmutuel.com/fr/index.html>

Création	La fondation a été créée en 1992 par le Crédit Mutuel (secteur des services financiers) initialement sous le nom Fondation Crédit Mutuel pour la lecture.		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France (depuis 2009)		
Objet	La Fondation du Crédit Mutuel soutient des actions d'intérêt général axées sur la promotion de la lecture. Elle intervient dans les domaines de la solidarité et de l'intérêt général, avec trois programmes : <ul style="list-style-type: none"> - Lecture, prévention, éducation - Lecture et insertion - Manifestations autour de la lecture. 		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de prévention de l'illettrisme à destination de la petite enfance, la sensibilisation à la lecture et aux albums dès le plus jeune âge, les actions lecture et les programmes « Lire la Ville » dans les écoles primaires, les collèges et les lycées. - Actions d'accompagnement vers l'insertion via les apprentissages des savoirs de base : lecture, écriture, calcul. - Manifestations et prix visant à promouvoir la lecture 		
Budget annuel	1 500 000 €. Le montant des financements accordés varie selon le budget prévisionnel et la taille de la structure. Pour les projets locaux et régionaux, les fédérations régionales du Crédit Mutuel apportent un financement complémentaire.		
Nombre de projets aidés	Plus de deux cent en 2022 Plus de deux mille initiatives nationales, régionales ou locales appuyées par le pôle Lecture de la Fondation du Crédit Mutuel depuis sa création		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Oui Appel à projets « <i>Prix innovation lecture</i> »	Non
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Actions favorisant la promotion de la lecture auprès de tous les publics - Initiatives menées en partenariat - Actions de terrain, inscrites dans la durée - Actions relayées ou portées par les fédérations régionales du Crédit Mutuel - Actions à forte dimension sociale : lutte contre l'exclusion par la lecture - Concernant l'axe « lecture et insertion » : les associations sélectionnées proposent un accompagnement complet vers l'inclusion sociale et au-delà, vers l'insertion professionnelle. Ce sont des parcours d'éducation, dans lesquels l'acquisition des savoirs de base est un impératif. 		
Structures éligibles	Associations loi 1901, collectivités locales ou territoriales		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Liratouva (Bretagne)

« Liratouva œuvre pour la promotion de la littérature orale et écrite auprès du très jeune : spectacles jeune public, livres-CD, formations à la lecture et ateliers. L'objectif est de faire le pont entre les tout-petits et la culture. Le projet « BB Bouquine », crée un espace novateur de « Lecture et petite enfance », en lien avec les médiathèques. Ces temps de lecture avec les tout-petits se déroulent sur plusieurs communes. Des échanges avec les parents lors de cafés-biberon sont prévus, pour recueillir leurs expériences et leurs attentes. En fin de projet, une conférence gesticulée sur le thème de la lecture avec les tout-petits, est conçue à partir des retours d'expérience et de la conduite de ces séances de lecture et de formation. Un évènement final autour de la lecture proposera un spectacle jeune public et une conférence gesticulée, pour restituer les moments forts et les acquis du projet. »

www.liratouva.fr

Quand les livres relient (Paris)

Cette agence, fondée en 2004 sous l'impulsion de la Fondation du Crédit Mutuel pour la Lecture, « rassemble individus, associations, institutions du monde du **livre**, de la petite enfance, de l'éducation, du soin... qui mettent les **albums**, les enfants et la **lecture** au centre de leurs actions et de leurs recherches. L'objectif est de favoriser dès le plus jeune âge une **expérience littéraire**. L'agence anime son réseau en proposant des journées de rencontres, en diffusant des informations, en coordonnant des publications, en créant des synergies entre des structures souvent confidentielles et travaillant dans toutes les régions de France ».

<https://agencequandleslivresrelient.fr>

Office des transports Poétik (Isère)

« Le défi pour le lancement et le développement de « l'Office des transports Poétik » est double : travailler en cohérence avec les objectifs fixés par les pouvoirs publics et les besoins sociaux et culturels repérés par les partenaires des champs social et éducatif, tout en étant force de proposition et faisant preuve d'originalité et d'innovation. La présence de l'association au sein du nouveau tiers-lieu grenoblois La Capsule, au contact avec d'autres associations et acteurs de l'ESS, favorisera son intégration dans un réseau plus large et contribuera à sa visibilité. L'association porte des projets d'action culturelle et pédagogiques, avec des partenaires des champs éducatif, socio-éducatif, social, et du domaine du livre et de la lecture. Elle organise des rencontres et lectures dans les librairies en bibliothèques. Elle propose aussi des créations de contenu numériques autour des écritures poétiques contemporaines. La Fondation du Crédit Mutuel a soutenu la première édition du « Festival La Poésie est une oreille » dont l'objectif est de faire en sorte que la création poétique contemporaine soit écoutée et entendue dans son étonnante diversité, en privilégiant la lecture à voix haute, les performances slamées et l'écoute amplifiée comme canaux de transmission poétique. Différents publics sont associés par le biais des projets participatifs. »

<https://officetransportspoetik.com/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Avant de remplir un dossier de demande de financement, il est recommandé de vérifier l'éligibilité du projet sur le site de la Fondation. Un formulaire type de présentation de la structure et du projet est à télécharger sur le site internet. Les dossiers sont à envoyer par MAIL uniquement à la Fondation du Crédit Mutuel ET au correspondant régional de la Fondation (coordonnées sur le site internet). La demande sera accompagnée de documents tels que le dernier rapport d'activités, les comptes de la structure et le budget prévisionnel du projet.

■ Processus de sélection

La Fondation examine les dossiers reçus tout au long de l'année. Elle réunit son comité consultatif trois fois par an pour délibérer sur les dossiers présélectionnés. Le comité exécutif de la Fondation valide les décisions de soutien.

■ Contacts

Fondation du Crédit Mutuel, Confédération Nationale du Crédit Mutuel, 46, rue du Bastion, 75017 Paris
fondation-cm@creditmutuel.fr - <https://fondation.creditmutuel.com/fr/index.html>



Fondation Engagement Médias pour les Jeunes

<http://engagementmedias.fr/>

Création	La fondation a été créée en 2019 par des acteurs de l'audiovisuel public (France Télévisions, France Télévisions Publicité, France Médias Monde et TV5Monde).		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation Engagement Médias pour les Jeunes émane de France Télévisions, France Télévisions Publicité, France Médias Monde et TV5Monde. Elle a pour mission d'œuvrer pour l'inclusion des jeunes en situation de fragilité sur tout le territoire français, à travers trois objectifs : promouvoir la culture citoyenne et l'égalité des chances ; lutter contre la déscolarisation et l'exclusion ; développer l'expression écrite et orale, l'éloquence et la confiance des jeunes.		
Types de projets soutenus	Projets qui ont pour but d'aider les jeunes à maîtriser l'expression écrite et orale, à aller à la reconquête de la parole, à partager culture et savoir.		
Budget annuel	Environ 350 000€ en 2021 Selon le projet, le financement peut varier de 5 000 € à 50 000 € environ, pour une durée d'un an.		
Nombre de projets aidés	Une trentaine par an		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Non	Oui Appel à projets « Ma parole ! »	Oui
	⚠ La Fondation ne finance pas les projets personnels, confessionnels ou politiques, la production audiovisuelle en tant que telle, le sponsoring culturel, les organismes dont l'activité consiste à collecter des fonds au profit d'un tiers.		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Objet de l'association : agir pour l'inclusion sociale et l'égalité des chances par le biais de l'expression écrite, orale, l'éloquence et la confiance - Projet en faveur des jeunes de 14 à 35 ans et en situation de fragilité (non-inclusion d'une personne ou d'un groupe d'individus en raison de leur situation, économique, sociale, géographique, éducative, culturelle) - Action localisée, ou réalisée sur l'ensemble du territoire français : métropole et Outre-Mer. - Impact du projet sur les bénéficiaires - Capacité de la structure candidate à mettre en œuvre le projet (plan de financement) et degré de précision sur l'emploi des ressources financières - Sérieux et envergure du projet 		
Structures éligibles	Associations d'intérêt général, éligibles au mécénat (association non assujettie à la TVA).		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Maison de la Poésie (Paris)

« Le projet « Écritures et Territoires » propose des ateliers d'écritures dans des établissements de quartiers prioritaires franciliens, collèges et lycées, de la sixième à la terminale. Le but : démocratiser la littérature chez les jeunes, en dépoussiérant la discipline scolaire par des formes plus vivantes : orale, musicale, numérique. La production d'un recueil de textes est réalisée par les élèves, de la rédaction, au maquettage et jusqu'à l'impression. Une représentation publique par classe, à la fin des ateliers présente les textes créés par les élèves. »

<https://maisondelapoesieparis.com/>

Synergie Family (Seine-Saint-Denis)

« L'association Synergie Family prône l'expression et la prise de parole des jeunes pour favoriser leur épanouissement personnel et social. Elle propose des ateliers qui permettent aux jeunes de prendre conscience de leur potentiel et de leur rôle dans la société, tout en leur donnant l'opportunité de s'exprimer et de partager leurs idées. Le projet "DINOUTOU" consiste en quatre ateliers autour de l'expression orale et écrite. L'atelier "Moi Maire" permet aux jeunes de s'exprimer sur leur quotidien, leur quartier et les solutions qu'ils mettraient en place s'ils étaient maire de la ville. L'atelier "J'argumente" leur apprend à décortiquer des discours pour mieux comprendre comment se construit une argumentation. L'atelier "éloquence" leur permet de travailler sur leur prise de parole, leur posture et leur expression orale. Enfin, l'atelier "radio" consiste en l'enregistrement sonore des discours construits par chaque groupe pour défendre les solutions qu'ils apporteraient aux problématiques propres à leur quartier. »

<https://www.synergiefamily.com/>

Signes de sens (Hauts-de-France)

« L'association déploie le projet "Silence... On signe !" en direction d'élèves de collèges des Hauts-de-France. Au programme : initiation à la langue des signes, ateliers d'écriture rap, découverte du "chansigne". Par la découverte de ces disciplines et activités les jeunes sont sensibilisés de manière ludique au handicap. Ils ont également l'opportunité de découvrir le monde du spectacle vivant et l'occasion de monter sur scène grâce aux restitutions publiques des ateliers, organisées dans chaque ville où l'action est proposée. »

<https://www.signesdesens.org/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Le dépôt des projets s'effectue uniquement sur le site internet, en complétant le formulaire de candidature. Plusieurs documents doivent être joints à la demande : budget du projet et de la structure, rapport d'activité, etc. Leur liste figure dans le règlement de l'appel à projets « Ma parole ! ». Les dossiers incomplets ne sont pas étudiés.

 La Fondation ne souhaite pas recevoir de dossiers par envoi postal, ni par dépôt direct à son adresse.

■ Processus de sélection

Chaque dossier reçu via le site internet est étudié par l'équipe de la Fondation. Une première sélection est opérée en fonction des critères suivants : objet et champ d'action de l'association, objet du projet. Les dossiers sont ensuite examinés par un jury de salarié.e.s, au regard des critères de l'appel à projets. Les associations dont le projet est sélectionné sont auditionnées pour démontrer leur sérieux et l'envergure du projet. Enfin, le comité exécutif de la Fondation choisit les projets qui seront soutenus.

■ Contacts

Fondation Engagement Médias pour les jeunes, 7, esplanade Henri de France, 75015 Paris
01 56 22 60 12 - engagementmedias@francetv.fr - <http://engagementmedias.fr>



Fondation Entreprendre pour aider

<http://www.entreprendrepouraider.org/>

Création	La fondation a été créée en 2011 par Aleth et Roger Paluel-Marmont.		
Statut	Fonds de dotation		
Objet	La Fondation Entreprendre pour aider a pour vocation de soutenir celles et ceux qui aident et soulagent les personnes souffrant de troubles psychiques et mentaux, et de mettre l'art au service de la santé mentale.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de recherche et enseignement pour améliorer la qualité de vie des patients souffrant de handicap psychique ou mental grâce aux avancées de la recherche qui permettent une meilleure prévention et un traitement plus approprié. - Projets d'insertion sociale et professionnelle qui permettent aux personnes souffrant d'un handicap de trouver une juste place dans la société et/ou dans une entreprise grâce à un accompagnement personnalisé - Projets de soin et d'accompagnement qui facilitent l'accès à l'art et à la création artistique aux personnes fragilisées par des troubles psychiques ou mentaux (art-thérapie, médiation artistique) 		
Budget annuel	200 000 € en moyenne, versés à des associations, institutions culturelles , à des équipes de recherche médicale, à des lieux d'accueil de jour...		
Nombre de projets aidés	Quatre-vingt-cinq depuis la création de la Fondation		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Non
	Au-delà du soutien financier, la Fondation met ses compétences entrepreneuriales, ses capacités d'écoute, de rigueur et de créativité au service des porteur.se.s de projets.		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Projets artistiques, de création ou d'art thérapie, qui mettent l'art au service de la santé mentale - Avoir un impact concret et mesurable sur des personnes souffrant de troubles psychiques ou mentaux et ainsi indirectement soutenir leur entourage proche - Être menés par des personnes qualifiées, entourées d'une équipe compétente, tant dans sa dimension culturelle que scientifique - Proposer un projet déjà existant et bénéficiant du soutien de partenaires déjà confirmés - Se situer en Île-de-France 		
Structures éligibles	Organisme à but non lucratif ou équivalent (Établissement public de santé, Etablissement culturel municipal ou national, association, etc.), déclaré administrativement auprès du Journal Officiel. Ils ne peuvent être portés par des personnes privées (artistes, cinéastes, écrivain, médecin ...) ne s'inscrivant dans aucune organisation.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Yotta (Oise)

« L'association Yotta a été soutenue pour la création d'une fresque numérique immersive créée avec des enfants et adolescents en situation de handicap mental, en partenariat avec l'association AGESTL. »

<https://www.assoyotta.com>

Le Théâtre Orage (Oise)

« La Troupe du Théâtre Orage est formée de comédiens professionnels mais aussi de comédiens amateurs, issus de la psychiatrie, de soignants et de collégiens. Le spectacle s'est monté à partir d'échanges, d'improvisations, de discussions animées, sérieuses et joyeuses. »

<http://www.orage.fr/>

Palais de Tokyo (Paris)

« Dans le cadre du Cercle Art et Société, Entreprendre pour Aider soutient les actions de médiation en faveur de la santé mentale. »

<https://palaisdetokyo.com/>

L'Art pour l'être (Île-de-France)

« La Fondation apporte son soutien à l'association L'Art pour l'être pour des séances d'art-thérapie et de médiation artistique, ainsi qu'à l'organisation de groupes d'échanges sur l'accompagnement psychique de personnes en situation d'exil. »

<https://www.lartpourletre.org/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Un formulaire de contact sur le site internet permet de présenter le projet et de transmettre les questions que l'on souhaite communiquer à la Fondation.

■ Processus de sélection

Après une présélection des projets par l'équipe de la Fondation, les dossiers sont étudiés et sélectionnés par le conseil d'administration de la Fondation.

■ Contacts

Fondation Entreprendre pour Aider

1, rue Pierre Le Grand

75008 Paris

01 42 67 37 18

contact@entreprenrepouraider.org

www.entreprenrepouraider.org



Fondation Groupe EDF

<http://fondation.edf.com>

Création	La fondation a été créée en 1987 par Électricité de France (EDF).		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	La Fondation Groupe EDF soutient des projets qui s'inscrivent dans trois domaines : environnement, éducation et inclusion.		
Types de projets soutenus	<p>- Axe environnement : projets pédagogiques et éducatifs qui contribuent aux nouveaux comportements et à la compréhension des enjeux climatiques</p> <p>- Axe éducation : projets porteurs d'innovation pédagogique avec effet levier ; initiatives qui ont prouvé leur efficacité, avec un objectif de changement d'échelle par essaimage territorial.</p> <p>Culture et citoyenneté : projets qui permettent aux jeunes générations de mieux comprendre leur environnement et de développer un regard sensible et critique sur les enjeux contemporains. Actions contre les intolérances, de culture scientifique pour développer la faculté de juger et l'esprit critique, et de décryptage des médias et de leurs messages afin de renforcer la vigilance de chacun.e.</p> <p>- Axe inclusion : actions d'insertion et de réinsertion sociale et/ou professionnelle.</p>		
Budget annuel	10 000 000 € environ		
Nombre de projets aidés	Plus d'une centaine par an (France et international)		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses opérationnelles liées au projet (hors frais administratifs ou de structure)	Non	Oui : mécénat de compétences scientifiques et techniques
	Des offres de bénévolat et de mécénat de compétences, sont proposées aux personnes salariées du groupe EDF, en faveur d'une association soutenue par la Fondation.		
	<p>⚠ La Fondation ne finance pas les projets individuels (bourses, études, voyages...); les actions événementielles (spectacles, festivals, galas, conférences, concerts, événement sportif...); les dépenses de fonctionnement, d'investissement ou les besoins de trésorerie d'une structure; les réalisations de films et objets de promotion ; les voyages ou sorties pédagogiques de classes ou de groupes.</p>		
Principaux critères de sélection des projets sur les axes solidarité et progrès	<ul style="list-style-type: none"> - Être en adéquation avec l'un des trois axes de la Fondation - Bénéficier aux jeunes générations et/ou aux publics fragiles - Démontrer sa faisabilité et son potentiel de déploiement - Avoir un impact social mesurable - Offrir la possibilité de mission de bénévolat aux personnes salariées du groupe EDF, est apprécié <p>Les projets culturels peuvent être présentés dans le cadre de l'axe « Éducation » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets de culture scientifique pour développer la faculté de juger et l'esprit critique ; - projets de décryptage des médias et de leurs messages afin de renforcer la vigilance de chacun.e ; - projets de lutte contre les intolérances pour renforcer la vigilance de tou.te.s 		
Structures éligibles	Structures d'intérêt général, dont le siège social est en France, agissant dans l'un des domaines d'action de la Fondation, n'ayant pas de caractère religieux, confessionnel ou politique, et ayant deux ans minimum d'existence. Ces organismes doivent bénéficier de ressources annuelles supérieures à 100 000 € si le projet est déployé en France métropolitaine.		

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU

La Cicadelle (Vendée)

Le « Coffre aux Trésors de la Biodiversité » est un « dispositif itinérant aménagé avec du matériel pédagogiques nécessaire aux animations et des supports éducatifs : maquettes des milieux écologiques, maquette des énergies, bibliothèque nature, cabinet de curiosités, mur des nichoirs et gîtes, expositions, ensemble du petit découvreur naturaliste, laboratoire d'expériences scientifiques. L'association La Cicadelle utilise cet outil adapté aux déplacements de matériel pour aller à la rencontre d'un large publics. »

<https://cicadelle.org/>

Planète Sciences (Essonne)

Les « Ateliers numériques » de l'association Planète Sciences ont pour objectif de faire découvrir les potentiels du numérique aux jeunes de classes sociales défavorisées de l'Essonne. Le but est de leur permettre de s'approprier ces outils de manière ludique, au sein de deux Fab Labs pédagogiques.

<http://www.planete-sciences.org/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Le site internet comporte un « Le guide du porteur de projet » qui retrace les informations essentielles sur les critères de soutien et la recevabilité des projets.

Le dépôt des dossiers de demande de partenariat se fait exclusivement sur le site internet. Le dossier de candidature comportera le descriptif détaillé du projet et de son intérêt, le budget prévisionnel ainsi que des documents sur la structure (statuts, rapport d'activité, etc.). La plateforme de dépôt des demandes de financement est accessible tout au long de l'année.

⚠ Tous les contacts s'opèrent via internet. Les dossiers reçus par courrier (postal ou électronique) ne sont pas examinés.

■ Processus de sélection

Les projets sont reçus toute l'année. Plusieurs instances décisionnelles (en fonction du montant demandé) se tiennent pour examiner et sélectionner les projets reçus.

■ Contacts

Fondation d'entreprise Groupe EDF

6, rue Jeanne Récamier

75007 Paris

fondation-edf@edf.fr

<http://fondation.edf.com>



Fondation groupe RATP

<https://ratpgroup.com/fr/le-groupe-ratp/fondation-groupe-ratp/>

Création	La fondation a été créée en 1995 par la Régie autonome des transports parisiens (RATP).		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	<p>La Fondation groupe RATP agit en faveur de l'insertion sociale en initiant et en soutenant des initiatives d'intérêt général dans les territoires où le Groupe est implanté, en Ile-de-France, en France et à l'international. Elle apporte son soutien à des projets en faveur de personnes en situation de fragilité économique et / ou sociale sur deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insertion professionnelle : permettre à des jeunes de trouver leur voie professionnelle et à des personnes éloignées du marché du travail d'accéder à l'emploi. - Égalité d'accès aux ressources et aux opportunités de la ville : lever les freins d'accès à la vie urbaine auxquels certaines personnes sont confrontées, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, linguistiques ou géographiques. 		
Types de projets soutenus	<p>Les projets sont soutenus dans le cadre de 4 programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accès à la culture : initiatives qui mettent en contact avec la vie culturelle des personnes qui n'y ont pas accès, et des actions de pédagogie culturelle favorisant le lien social et l'insertion. - Accès à l'éducation : lutter contre l'échec scolaire, ouvrir les filières d'excellence aux jeunes issus de territoires défavorisés et de milieux modestes, encourager les jeunes filles à s'engager dans des filières d'avenir. - Accès à l'emploi : aider les personnes éloignées du marché du travail à accéder à l'emploi. - Transition écologique : accompagner les changements de comportements liés à la mobilité et l'économie circulaire, ainsi que les évolutions du cadre de vie urbain. 		
Budget annuel	1,3 millions d'euros Environ 20 % du budget est alloué au programme « Accès à la culture »		
Nombre de projets aidés	Environ quatre-vingt par an (dont une vingtaine de projets d'accès à la culture)		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	Oui Appel à projets dédié aux personnes salariées du Groupe RATP	Oui
	<p>La Fondation propose aux personnes salariées du Groupe RATP de contribuer à son fonctionnement, de participer à des missions de bénévolat, et elle soutient les projets associatifs dans lesquels elles sont impliquées.</p> <p>⚠ La Fondation ne finance pas les projets ou les organismes qui présentent un caractère ostentatoire politique ou religieux.</p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Action se déroulant sur les territoires de présence du Groupe RATP et présentant un lien avec ses activités et ses savoir-faire. - Projet qui favorise le lien et l'entraide, l'égalité des chances, l'accès à l'éducation et à la culture - Public bénéficiaire vivant en zone urbaine, en situation de fragilité économique ou sociale, majoritairement issu de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et/ou de réseaux d'éducation prioritaire (REP, REP+). Les jeunes de 15 à 25 ans, les femmes et les seniors sans emploi sont trois publics auxquels la Fondation apporte une attention particulière. - Bénéficiaires clairement identifiés, pour lesquels l'impact recherché par les actions doit être réel et mesurable. 		
Structures éligibles	Structure d'intérêt général, éligible au mécénat.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Des jeunes et des lettres (Île-de-France)

« L'association Des jeunes et des lettres aide des lycéens ayant un potentiel scolaire, issus de milieux peu ou pas ouverts à la culture, à acquérir un bagage culturel solide. Pendant 3 ans, les jeunes assistent à des représentations de spectacle vivant, d'abord guidés puis en autonomie. Ils en font une critique individuelle, qu'ils restituent de manière écrite. Le programme intègre également des découvertes de métiers dans des secteurs variés afin de les aider à forger un projet d'études. La première année du projet est consacrée au théâtre. Les jeunes de Seconde ont ainsi assisté à 8 pièces, et les plus assidus ont pu assister au Festival d'Avignon pendant 4 jours. »

<https://jeunes-lettres.org/>

Visite d'étudiants mentorés au Musée du Louvre (Paris)

« Dans le cadre du partenariat de la Fondation avec le Musée du Louvre, des étudiants du lycée Olympe de-Gouges de Noisy-le-Sec, bénéficiaires du dispositif Prep'HEC, et leurs mentors du groupe RATP ont suivi une visite guidée des chefs-d'oeuvre du musée. »

<https://www.louvre.fr/visiter/venir-en-groupe/groupes-du-champ-social/programmes-dedies>

L'Opéra-Comique (Paris)

« L'association a pour mission d'assurer, en direction du public le plus large, la production et la diffusion d'œuvres lyriques et de spectacles. Le théâtre est soucieux de transmettre les savoirs propres au domaine du classique pour l'émergence de nouveaux talents, d'accompagner les musiciens dans leur professionnalisation et de développer le public le plus large, en particulier les jeunes, pour leur permettre de découvrir la musique classique et ce à partir d'une programmation jeunesse. C'est dans la poursuite de ces objectifs que le théâtre développe sa Maîtrise Populaire.

Le projet de recrutement sur des territoires franciliens permet de renouveler les effectifs de la Maîtrise Populaire en élargissant les auditions à des enfants éloignés de l'offre culturelle. Les équipes de la Maîtrise vont à la rencontre d'élèves des écoles REP et REP+, avec plusieurs objectifs : garantir l'ambition de diversité au sein de la Maîtrise Populaire ; lutter contre le décrochage scolaire et le déterminisme social ; proposer une démarche d'insertion grâce à de nouveaux accès vers la culture et l'éducation ; favoriser le développement personnel, la confiance en soi et la réussite académique de jeunes issus des quartiers difficiles. Par ailleurs, un dispositif de médiation est mis en place en amont de la tournée de recrutement, dont les objectifs sont d'offrir une initiation à l'Opéra-Comique et à la Maîtrise Populaire en amont du processus de recrutement ; créer un lien avec les élèves auditionnés ; permettre à des élèves, souvent primo-découvrant, d'accéder à une salle de spectacle pour une visite et un concert ; renouveler les visages de l'opéra et de la musique classique. »

<https://www.opera-comique.com/fr>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Le dépôt de dossier se fait exclusivement par voie numérique. Une présentation synthétique du projet (avec le budget prévisionnel et le calendrier) se fait en ligne dans la rubrique « contact ». Si le projet est recevable, la Fondation contacte les personnes portant le projet pour compléter le dossier. Plusieurs documents administratifs devront alors être fournis, tels que le dernier rapport d'activité, les comptes de l'association, le budget prévisionnel du projet.

■ Processus de sélection

Les projets sont sélectionnés en comité des projets, qui décide du soutien et du montant du financement. Les associations sont invitées à présenter leur projet devant ce comité, qui validera les partenariats et le suivi des actions sur le terrain.

■ Contacts

Fondation groupe RATP, 54, quai de la Râpée, 75012 Paris

fondation.grouperatp@ratp.fr - <https://ratpgroup.com/fr/le-groupe-ratp/fondation-groupe-ratp/>



Fondation Hippocrène
<http://fondationhippocrene.eu/>

Création	La fondation a été créée en 1992 par Mona et Jean Guyot.		
Statut	Fondation familiale, reconnue d'utilité publique et fondation abritante		
Objet	La Fondation Hippocrène a pour mission de donner le goût de l'Europe aux jeunes Européens. Elle œuvre pour qu'une véritable citoyenneté européenne soit construite jour après jour par les jeunes d'Europe. La Fondation soutient la réalisation de projets concrets portés par ou pour les jeunes Européens, dans tous les domaines qui permettent le dialogue et le partage au service d'une citoyenneté européenne commune : culture, éducation, social et humanitaire.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Projets d'éducation à la citoyenneté par les arts - Festival de cinéma, d'histoire de l'art, en lien avec l'Europe et son histoire - Créations et formation artistiques pour les jeunes - Création : art contemporain, théâtre, musique... 		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Entre quarante et cinquante par an		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Oui <ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets « Inspiring Young Europeans » • Appel à projets « Fondation Hippocrène pour les projets associatifs » • Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe (concours pour les établissements scolaires) 	Non
<p><i>⚠ La Fondation ne finance pas les projets individuels, les projets commerciaux (édition, production, vente...), les réunions et conférences ne démontrant pas leur impact ou effet de levier, les frais de fonctionnement non justifiés dans le cadre d'un projet ou d'une action.</i></p>			
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Projet ayant une dimension Europe et jeunesse - Qualité de la démarche et de la mise en œuvre : au-delà de la démarche pédagogique ou conceptuelle du projet, le projet doit être concret et démontrer son impact potentiel. - Impact direct et indirect - Impliquer plusieurs organisations, associations, fondations, institutions publiques ou privées dans le plan de financement 		
Structures éligibles	Associations loi 1901 ou organismes à but non lucratif		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Europavox (Puy-de-Dôme)

« Dans le cadre de la Saison France Portugal, la Tournée Océane, projet orienté vers l'Europe et la jeunesse, met à l'honneur un plateau artistique mixte, composé d'artistes portugais et français. Ils voyagent pendant 4 jours le long de villes situées sur la côte atlantique française, comme symbole des liens qui unissent le Portugal et la France. Les artistes se produisent à Brest, La Rochelle et Bordeaux pour porter un message de diversité culturelle. Tout au long de la tournée, un voilier est le lieu de vie d'une véritable expérience partagée, de voyage et création, relatée via un journal de bord digital. Mêlant performances, interviews et extraits des backstages, ce journal est réalisé par l'équipe de journalistes cosmopolite d'Europavox. Des associations œuvrant pour la protection des écosystèmes marins font également partie du voyage, à bord du voilier et dans les salles, pour présenter leurs activités et les grands enjeux actuels, ainsi que des idées d'actions pratiques à mettre en œuvre pour s'engager. »

<https://www.europavoxfestivals.com/>

Centre Européen de Musique (Paris)

« Aide au lancement du Centre Européen de Musique (CEM) qui est un projet musical, éducatif, scientifique, culturel et touristique sans équivalent en Europe. Le CEM est implanté sur la commune de Bougival, à une vingtaine de kilomètres de Paris, partie intégrante de la colline des Impressionnistes, site classé, au cœur d'un parc paysager reliant la villa de Pauline Viardot, la datcha d'Ivan Tourgueniev, et la maison de Georges Bizet, trois des esprits les plus créatifs du XIXème siècle en Europe. Au sein de ce vaste domaine est construit le nouveau bâtiment du CEM, conçu comme lieu de formation, de transmission et d'échanges transdisciplinaires autour de la musique. Le Centre Européen de Musique est un lieu de rencontre entre les arts, les humanités, les sciences et les générations. Il s'inscrit en outre dans les programmes Creative Europe et Music Moves Europe. »

<https://cemusique.org/>

Campus Europe @FIPADOC 2023 (Pyrénées-Atlantiques)

« Porté par le Festival International de Programmes Audiovisuelles Documentaires Biarritz, le « Fipadoc Campus » propose à des lycéens et étudiants européens (17 à 25 ans) de composer un jury international. Cela déclenche une dynamique de réflexion personnelle et critique sur la citoyenneté européenne et les sujets d'actualité. Les jeunes jurés confrontent leurs regards et leurs sentiments pendant le festival à Biarritz et décernent un prix au meilleur documentaire de la sélection « Histoires d'Europe » : films racontant les histoires de nos voisins européens, ce qui nous rapproche ou nous distingue, ou qui racontent la construction européenne. Le FIPADOC réunit public et professionnels autour d'une sélection d'œuvres d'exception. Lieu de rencontres et d'émergence de nouveaux projets, le FIPADOC s'engage pour l'impact, l'innovation, l'éducation à l'image et la jeune création. »

<https://fipadoc.com/fr>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Tous les projets doivent être présentés à la Fondation par le biais de son site internet. Le dossier de candidature se complète en ligne. Il est conseillé de lire le document « conditions d'utilisation » pour accéder aux précisions complémentaires concernant l'éligibilité des projets.

■ Processus de sélection

Les demandes sont étudiées tout au long de l'année. Elles sont automatiquement transmises au comité chargé d'étudier les projets. La Fondation demandera éventuellement des informations complémentaires ou proposera un rendez-vous. Les délais de réponse varient généralement de un à deux mois.

■ Contacts

Fondation Hippocrène, 12, rue Mallet-Stevens, 75016 Paris

01 45 20 95 94

contact@fondationhippocrene.eu - <http://fondationhippocrene.eu/>



Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature

<http://www.fondation-janmichalski.com/>

Création	La fondation a été créée en 2004 par Vera Michalski-Hoffmann.		
Statut	Fondation de droit privé suisse		
Objet	La Fondation Jan Michalski s'est donnée pour mission de favoriser la création littéraire et d'encourager la pratique de la lecture à travers diverses actions et activités : organisation d' expositions et d' événements culturels en lien avec l'écriture et la littérature , mise à disposition du public d'une bibliothèque multilingue, attribution d'un prix annuel de littérature mondiale, soutiens financiers à des projets, accueil d'écrivains en résidence.		
Types de projets soutenus	<p>Dans le cadre des demandes d'aide financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - manifestations littéraires : festivals de littérature, lectures, débats, conférences... ; - ateliers d'écriture, de traductions littéraires ; - expositions consacrées à la littérature ou à des écrivain.e.s ; - édition d'archives littéraires, réédition d'œuvres rares épuisées ; - manifestes en faveur de la littérature ; - prix littéraires. <p>Le soutien à la création littéraire se fait uniquement par le biais de résidences d'écrivain.e.s, de traducteur.rice.s et d'artistes dont le projet est centré sur l'écriture.</p>		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Environ deux cent cinquante par an		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Non
	La Fondation propose des résidences d'écrivain.e.s sur candidatures. ⚠ Le Prix Jan Michalski pour la littérature est un prix de jury, les éditeur.rice.es et écrivain.e.s ne peuvent y postuler.		
Principaux critères de sélection des projets	<p><i>Critères spécifiques aux demandes de soutien financier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - projets de qualité concernant la littérature au sens large (promotion, édition, recherche) ; - qualité et cohérence du projet littéraire ; - dimension littéraire du projet, impact escompté, utilité ; - capacité à promouvoir la littérature auprès du public ; - professionnalisme et compétences ; - faisabilité du projet conformément au plan de financement ; - besoin de financement manifeste. <p>⚠ Sont exclus les projets qui s'inscrivent dans une démarche individuelle (thèse, bourse, voyage d'études, formation...) ainsi que les projets à but lucratif, commercial ou promotionnel.</p> <p><i>Critères spécifiques aux résidences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - tout type d'écriture ; - l'accueil des écrivain.e.s et traducteur.rice.s est prioritaire, mais les résidences sont ouvertes à d'autres disciplines où l'écriture serait au centre du projet ; - les séjours peuvent être effectués individuellement ou en binôme - aucune restriction d'âge et de nationalité, ni d'expérience 		
Structures éligibles	Organismes, associations et fondations à but non lucratif. Exceptionnellement : des personnes privées. Aucune restriction géographique.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les amis d'Yves Navarre (Hérault)

« L'association s'attache avant tout à faire connaître et à promouvoir l'œuvre d'Yves Navarre (1940-1994) en France comme à l'étranger. Ecrivain majeur qui se vit décerner le Prix Goncourt en 1980 pour *Le Jardin d'acclimatation* et le Prix Amic de l'Académie française en 1992 pour l'ensemble de son œuvre. La Fondation Jan Michalski a apporté son soutien à la publication des œuvres complètes de l'auteur. »

<https://www.amis-yvesnavarre.org/>

Éditions Quatrième Ligne // Ici et Là (Gironde)

« Quatrième Ligne est une maison d'éditions de livres photographiques. Avec des collections comme la *Patiente*, dédiée à des enquêtes photographiques et *Territoires* qui lance un photographe sur une zone géographique avec pour mission d'en rapporter un témoignage, Quatrième Ligne soutient la création photographique aussi bien en Nouvelle-Aquitaine, où elle est implantée, que dans le monde. Le projet de livre, exposition et rencontres les « Tréteaux du matin » a été sélectionné et soutenu par la fondation Jan Michalski. »

<https://www.editionsicietla.com/>

La compagnie Les Eaux courantes (Suisse)

« Le projet de BD concert et arts numériques (2022) de la compagnie Les Eaux Courantes est une mise en musique et en images animées de la BD de l'auteur veveysan Krum, « L'au-dessus », fable onirique et écologique, dans une ville de Vevey futuriste et poétique. La fondation a soutenue pour cette création collective, immersive, dans l'univers de Krum. »

<https://les-eaux-courantes.ch/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Pour les demandes d'aide financière

Les projets présentés doivent être conformes aux exigences requises par la Fondation Jan Michalski et contenir les documents suivants : formulaire de demande d'aide financière à télécharger sur le site de la Fondation, lettre de motivation, description détaillée du **projet culturel**, liste et CV des responsables du projet, description des projets précédemment réalisés, budget prévisionnel, plan de financement détaillé, statuts du/de la porteur.se de projet. Le dossier complet est à adresser par courrier à l'adresse de la Fondation. Seuls les dossiers complets sont pris en compte.

Pour les demandes de résidence

Les candidat.e.s doivent remplir un formulaire de candidature en ligne sur le site de la Fondation, notamment avec les informations suivantes : description du projet d'écriture, CV, extrait d'un travail réalisé ou actuel (dix pages maximum), publications antérieures pour les non-débutant.e.s. L'ouverture des candidatures s'effectue en général entre le 15 mai et le 15 septembre de chaque année pour une demande de résidence l'année suivante.

Les dossiers ne présentant pas un projet à caractère littéraire seront simplement retournés à l'expéditeur.rice.

■ Processus de sélection

Les projets faisant l'objet d'une demande d'aide financière sont évalués par une commission. Celle-ci se réunit en principe à un rythme mensuel. Lors de l'examen des dossiers, la commission peut demander des informations complémentaires et si besoin à rencontrer les responsables du projet.

Les demandes de résidences sont étudiées à l'automne, par une commission d'expert.e.s et la présidente de la Fondation. La commission examine l'ensemble des dossiers, dans un délai de huit à dix mois. Durant cette période, il n'est donné aucune nouvelle aux demandeur.ses que ce soit par mail ou par téléphone.

■ Contacts

Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature. En Bois Désert 10 - CH-1147 Montricher - Suisse

www.fondation-janmichalski.com



Fondation La Poste

<http://www.fondationlaposte.org/>

Création	La fondation a été créée en 1995 (sous égide de la Fondation de France) par l'entreprise publique La Poste.		
Statut	Fondation d'entreprise (depuis 2002)		
Objet	La Fondation La Poste favorise le développement humain et la proximité à travers l'écriture, pour toutes les personnes, sur tout le territoire et sous toutes ses formes. Elle soutient des projets culturels et solidaires.		
Types de projets soutenus	<p>Axe « écriture épistolaire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - édition de correspondances et d'ouvrages les valorisant ; - manifestations qui mettent en valeur les correspondances, par leur rencontre avec d'autres arts ou formes d'expression ; <p>Axe « écriture vivante et novatrice » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets des jeunes talents qui associent texte et musique ; <p>accès aux nouvelles formes d'écriture, particulièrement l'écriture électronique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - sept prix littéraires. <p>Axe « écriture pour tou.te.s » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accès à l'écriture sous ses diverses formes (les lettres, les chiffres, le digital) pour les personnes exclues ou en voie d'exclusion de la pratique et de la maîtrise de l'expression écrite, et qui ne peuvent accéder aux activités qu'elles conditionnent directement, ou au mieux-être qu'elles procurent. 		
Budget annuel	960 000 €. Le montant des financements varie selon la nature du projet.		
Nombre de projets aidés	Environ cent cinquante par an		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui (dépenses liées au projet)	Oui Appel à projets « Postiers solidaires »	
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Projets qui promeuvent l'expression écrite : édition de correspondances ; manifestations qui valorisent, complètent ou illustrent les correspondances et leur écriture ; - Emergence de jeunes talents qui se manifestent dans l'écriture de textes associés à la musique ; - Diffusion, notamment sur internet, de l'information littéraire en rapport avec ses objectifs ; - Projets en direction de publics exclus de la pratique, de la maîtrise et du plaisir de l'écriture ; - Qualité des actions réalisées. <p>La Fondation veille à ce que les actions qu'elle soutient soient réparties dans les territoires et y associent si possible les Postiers.</p>		
Structures éligibles	Associations et structures éligibles au régime fiscal du mécénat.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Écran Sonore (Seine-Saint-Denis)

« Écrire au futur. Choisir l'écrit comme trace et mémoire subjective de nos vies, individuelles comme collectives : écrire comme point de départ, écrire comme passerelle vers la liberté. Aussi bien dans les contenus que dans l'usage des supports et les formes utilisées. Écrire comme un moyen de conserver, d'archiver, de laisser une trace, d'imaginer, de s'échapper... et d'embrasser, sur les chemins de l'écrit, la citoyenneté. Comme une signature, une affirmation physique et lisible de son identité qui peut ouvrir le quotidien à l'extraordinaire, aussi personnelle et unique que celui ou celle qui s'en empare. Cette série consacrée à l'écriture, initiée par la Fondation La Poste et réalisée par Écran Sonore, donne à entendre, témoignages et réflexions autour de l'écriture d'hier à demain. »

<https://ecransonore.com/>

Association Turbulentes ! (Drôme)

« L'association Turbulentes ! propose, depuis près de trois ans, des ateliers artistiques, ouverts aux 6-18 ans, qui allient arts visuels et arts vivants. Proposés et animés par des artistes et professionnels du cinéma, du son et du spectacle vivant, ils ont été pensés comme des espaces d'initiation, de découverte ou d'approfondissement d'une discipline artistique. Deux formats d'ateliers existent : les Fabriques Turbulentes, des stages de 4 jours pour le public adolescent dans des villages de moins de 2000 habitants ; et les Petites Fabriques, journées ponctuelles d'intervention par un binôme d'artistes dans des structures et lieux associatifs pour le jeune public.

Quelle que soit la forme artistique visée – court-métrage, ciné-concert, spectacle d'ombres, podcasts, création de costumes – un conte sert de point de départ. Au moyen de jeux d'improvisation théâtrale et de discussions entre artistes-intervenants et participants, l'écriture revêt plusieurs formes : écriture de scénario, écriture de voix-off, réécriture burlesque, écriture de l'intime, etc. Ces exercices se font à la fois en ouverture des ateliers et tout du long, à l'image d'une « écriture de plateau » collective. En 2023, les Turbulentes travaillent également avec le CNC et animent des ateliers d'écriture scénaristique dans le cadre du défi « Écris ta série ». Deux éditions de La Fabrique Turbulente sont organisées au cours de l'année 2023 dans des villages de moins de 2000 habitants. Ces éditions rassemblent chacune une quinzaine de jeunes. Les restitutions ouvertes au public permettent aussi de brasser un public inter communal et de faire découvrir les productions accomplies pendant les stages. Les Petites Fabriques (5 au total) permettent, tout au long de l'année, d'organiser des ateliers dans des structures socio-éducatives et tiers-lieux. »

<https://lafabriqueturbulente.fr/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Pour soumettre une demande, se rendre dans la rubrique « Proposer un projet » du site internet de la Fondation, puis télécharger le formulaire de candidature. Les dossiers sont à renvoyer par courriel à la Fondation, trois mois avant le début du projet.

■ Processus de sélection

Les projets sont soumis quatre fois par an au comité de sélection de la Fondation.

■ Contacts

Fondation d'entreprise La Poste
9, rue du Colonel Pierre Avia
CP B 707
75757 Paris Cedex 15
01 55 44 01 17
fondation.laposte@laposte.fr
www.fondationlaposte.org



Fondation MMA Solidarité

www.mma.fr/a-propos/fondation-mma.html

Création	La fondation a été créée en 1983 par le groupe des Mutuelles du Mans (assurances).		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation MMA Solidarité a pour mission de renforcer l'autonomie, l'insertion et le bien-être des personnes en situation de handicap . Elle soutient les projets d'intérêt collectif promouvant les capacités, l'épanouissement ou encore l'inclusion sociale des personnes handicapées, notamment des jeunes victimes d'accident de la route ou de la vie.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Handisport : équipements sportifs adaptés pour athlétisme, basket, rugby, tennis, football, cyclisme, escrime, navigation... - Loisirs, randonnées : joëlettes, véhicules hippomobile, vélo-pousse, lève-personne... - Assistance : handi'chiens - Expression artistique : projets facilitant l'accès à la culture des personnes, dans diverses disciplines telles que le théâtre, la danse, la musique, etc. 		
Budget annuel	Entre 500 000 € et 600 000 € environ Montant moyen d'un financement pour un projet culturel : 3 500 €		
Nombre de projets aidés	Plus de deux mille trois cent depuis sa création. Une cinquantaine de projets soutenus par an, dont une dizaine de projets culturels .		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées à un projet précis	Non	Non
<i>⚠ La Fondation ne finance pas les projets individuels, les frais de fonctionnement structurels ou les grands projets d'investissement, ni ne contribue aux missions déléguées par l'État et/ou les collectivités publiques et qui constituent le cœur de métier du/de la porteur.se du projet.</i>			
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Projets en mesure d'apporter une contribution positive et concrète à la vie des personnes en situation de handicap. <p>Les initiatives retenues doivent respecter 6 critères d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être portées par un organisme à but non lucratif ; - avoir un impact dans la zone d'activité géographique de MMA ; - financer un projet en devenir et clairement identifié ; - présenter un intérêt collectif ; - être au profit des personnes handicapées, notamment des jeunes victimes d'un accident ; - promouvoir les capacités, le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion sociale. <ul style="list-style-type: none"> - La Fondation MMA Solidarité accorde une attention toute particulière : <ul style="list-style-type: none"> - à la participation active des personnes en situation de handicap à la réalisation et la conception du projet ; - aux actions à destination des jeunes victimes d'un accident ; - aux projets innovants, répondant notamment à des besoins émergents ; - aux initiatives à destination des personnes <u>bénéficiant peu de la solidarité nationale</u>. 		
Structures éligibles	Organismes non lucratifs au service de l'intérêt général, accueillant des personnes en situation de handicap. <i>⚠ Les structures publiques (type collectivités territoriales, CCAS, hôpitaux), étatiques, les partis politiques et les organisations syndicales ne relèvent pas du champ d'intervention de la Fondation, ainsi que les associations de défense de la cause d'une personne ou les prestataires agissant pour le compte de tiers.</i>		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Ariana (Haut-Rhin)

« Ariana est une association éducative et artistique qui mène depuis 2009 des programmes éducatifs destinés aux jeunes, afin d'agir pour leur **insertion sociale et civique**. Elle prône l'appropriation du vivre ensemble, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de l'accès à la culture au travers du Street Art et de la bande dessinée. L'association déploie Mix'art, un ensemble de programmes socio- pédagogiques autour de l'art urbain et la bande dessinée. Dans le Haut-Rhin, l'un de ces programmes intègre des jeunes en situation de handicap dans une démarche inclusive et bénéficie du soutien de la Fondation MMA Solidarité. »

<https://mixart-ariana.org>

La Bourguette (Vaucluse)

« L'Association La Bourguette, soutenue depuis de nombreuses années par la Fondation MMA Solidarité, favorise l'épanouissement des enfants et adultes avec autisme, notamment par l'éducation, le travail et la culture. Un soutien qui a notamment permis la création d'un chapiteau dédié à la pratique du cirque adapté, levier de développement et d'inclusion des personnes. Ce chapiteau, visant à pérenniser les activités liées à l'expression corporelle à destination des enfants et adultes avec autisme est installé sur le site de l'IME. Cet espace est l'occasion pour les personnes accompagnées de s'initier à la pratique du cirque, du théâtre, de la musique et du chant.

Autant de disciplines qui participent pleinement à l'épanouissement des personnes avec autisme, mais qui sont également ouvertes au public, valide ou porteur de tout handicap. De quoi favoriser, sur le long terme, les rencontres et l'inclusion sociale.

Pour accompagner les personnes avec autisme ou polyhandicapées, la Bourguette favorise, dans chacune de ses neuf structures d'accompagnement (dans les Bouches-du-Rhône), l'accès à l'autonomie, l'habitat inclusif, les loisirs, la vie culturelle et sportive... Des actions qui se traduisent par des initiations à l'art et la culture : karaoké, participation à des spectacles divers, expositions artistiques, formation à la réalisation de courts métrages..., ou encore à des activités de plein air. En outre, l'association prône la valeur du travail comme source d'autonomie et d'épanouissement. Maraîchage, épicerie, élevage, viticulture... autant d'activités professionnelles menées et qui permettent aux personnes avec autisme et polyhandicapées de s'émanciper, tout en étant en contact avec la clientèle. »

<https://www.bourguette-autisme.org>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Pour présenter un projet répondant aux critères d'éligibilité de la Fondation MMA Solidarité, il faut demander un dossier de candidature par email, à l'adresse fondation.mma@groupe-mma.fr, puis le compléter et le renvoyer à cette même adresse ; ou le remettre à un agent MMA.

■ Processus de sélection

Les dossiers complétés sont instruits par les membres du bureau de la Fondation. Si le projet est sélectionné, il est présenté au jury national qui décide de l'attribution des financements. Ce jury se réunit deux fois par an (printemps et automne). Il est constitué de personnes extérieures à MMA, ayant toutes une expertise en matière de handicap.

■ Contacts

Fondation MMA Solidarité
14, boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans Cedex 9
fondation.mma@groupe-mma.fr
www.mma.fr/a-propos/fondation-mma.html

 Fondation Orange www.fondationorange.com							
Création	La fondation a été créée en 1987 par l'entreprise publique France Télécom.						
Statut	Fondation d'entreprise (depuis 2007)						
Objet	La Fondation Orange souhaite contribuer au bien-être des individus, au mieux vivre ensemble, en soutenant des actions dans trois domaines : le numérique (éducation numérique), la santé (aide aux personnes avec autisme) et la culture (musique, littérature, musées) . De nombreux projets culturels et artistiques sont soutenus. La Fondation est mécène de plusieurs festivals et de retransmissions d'opéras au cinéma.						
Types de projets soutenus	<p>Axe « culture » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - musique vocale : accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes artistes, appui à la diffusion musicale à travers le soutien aux festivals et Maisons d'Opéras - accès à la musique : projets de pratique musicale pour les jeunes dans les quartiers sensibles et en milieu rural. - littérature : trois prix littéraires pour les jeunes auteurs - partenariats avec les musées : supports numériques dédiés à l'art et la médiation culturelle (MOOC culturels, outils pédagogiques) <p>Axe « santé et autisme » : projets de recherche, équipement de structures d'accueil, applications numériques ; insertion professionnelle.</p> <p>Axe « numérique solidaire » : ateliers numériques (jeunes en décrochage scolaire) ; maisons digitales (femmes sans emploi ni qualification) ; équipements d'écoles en Afrique.</p>						
Budget annuel	Près de 8 000 000 € attribués en France						
Nombre de projets aidés	Entre 500 et 700 par an retenus sur plus de quatre mille sollicitations						
Mode de soutien	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Financements hors appel à projets</th> <th>Financements sur appel à projets</th> <th>Mécénat de compétences</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Oui</td> <td>Oui, des appels à projets pour chacun des programmes</td> <td>Oui Missions à mi-temps d'une durée de 3 ans maximum</td> </tr> </tbody> </table>	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences	Oui	Oui, des appels à projets pour chacun des programmes	Oui Missions à mi-temps d'une durée de 3 ans maximum
	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences				
Oui	Oui, des appels à projets pour chacun des programmes	Oui Missions à mi-temps d'une durée de 3 ans maximum					
<p>⚠ La Fondation ne finance pas l'organisation d'événements ayant pour but de collecter des fonds, le fonctionnement général de structures, les organisations politiques ou syndicales, les projets individuels ni les structures associatives créées pour défendre la cause d'un individu, les événements ou concerts exceptionnels d'un soir.</p>							
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas se substituer aux missions de l'État et des collectivités et se situer en dehors de la sphère commerciale - Être précis, daté, chiffré et s'exercer sur le territoire défini par l'appel à projets. - Réalisation du projet postérieure à la sélection du projet - Remplir les critères de sélection de l'appel à projets 						
Principaux critères de création ou diffusion	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à la culture pour tous les publics - Professionnalisme : soutien accordé exclusivement à des projets portés par des professionnels. - Qualité artistique : projets artistiques audacieux tant dans le choix des œuvres, des répertoires, que dans celui des interprètes - Diffusion : projet à large diffusion (minimum cinq concerts) 						
Structures éligibles	Associations loi 1901 et structures d'intérêt général pouvant délivrer un reçu fiscal						

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Les festivals musicaux (France)

«La Fondation Orange soutient une vingtaine de festivals en France, qui proposent une programmation audacieuse avec ouverture des répertoires (musiques classiques, jazz, musiques du monde...) et de nouvelles créations dans des lieux d'exception. En plein air, en milieu rural ou dans des lieux inédits, ils portent une attention particulière à la découverte de jeunes artistes. De nombreuses actions de sensibilisation pour les publics éloignés de l'offre et de la pratique culturelle sont déployées, avec de nombreux concerts gratuits. »

Exemples de nouveaux festivals soutenus (2023) :

« **Un temps pour elles** » (**Val d'Oise**) : organisé par Elles-Women Composers, association qui propose un champ d'action à 360° pour pallier l'absence des femmes dans les programmations musicales aujourd'hui. On y (re)découvre des œuvres rares, voire inédites, de compositrices de toutes nationalités et de toutes époques. Le festival a lieu en itinérance pendant 5 semaines sur les grands sites patrimoniaux du territoire. »

<https://elleswomencomposers.com/>

« **Les Méridiennes** » (**Indre-et-Loire**) : le festival organise des concerts de courte durée dans un lieu patrimonial, alternant avec des ateliers de chant et lectures musicales pour le public. La programmation variée de musiques du monde, création contemporaine, musiques anciennes) mêle découvertes musicales, convivialité et rencontres. »

<http://www.festival-lesmeridiennes.fr>

« **Les jeudis des Musiques du Monde** » (**Rhône**) : organisé par le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes, dans un magnifique jardin des hauteurs de Lyon, le festival présente une programmation originale : musique bulgare, afropop expérimentale, mélodies orientales oniriques, rythmes afro-colombiens... Quatre soirées gratuites sont proposées. »

<https://lesjeudisdesmusiquesdumonde.org/>

« **Promenades Musicales du Pays d'Auge (Normandie)** : implanté dans 15 communes autour de Lisieux et à destination de tous les publics, le festival organise des scènes ouvertes gratuites et des programmes pour les familles. Une programmation éclectique, des lieux de concerts inattendus et des répertoires divers. »

« **Crest Jazz Festival (Drôme)** : entre Vercors et Provence, montagnes et rivières, culture, nature et patrimoine, Crest Jazz Festival propose 7 jours de concerts, stages, concours de jazz international, et conférences dans différents lieux de la ville. Le public découvre le jazz dans toute sa diversité. »

<https://crestjazz.com/festival/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Le projet doit correspondre à l'un des appels à projets de la Fondation. Le dossier de présentation du projet et ses annexes (statuts, rapport d'activité, budgets, liste des partenaires, etc.) sont transmis directement *via* la plateforme d'envoi des dossiers, dans la rubrique « Déposez vos projets ».

⚠ Ne pas envoyer de dossier par courrier postal ni par courriel.

■ Processus de sélection

Les projets sont adressés à la Fondation dans le cadre d'appels à projets ou à l'initiative des associations et institutions.

La sélection s'effectue par un comité de sélection composé de personnalités choisies pour leurs compétences dans le domaine. Tous les projets de mécénat retenus font l'objet d'une convention, d'un suivi et d'un bilan.

■ Contacts

Fondation Orange, 111, quai du Président Roosevelt- 92130 Issy-les-Moulineaux, France 01 44 44 22 22
fondation.orange@orange.com - www.fondationorange.com



Fondation RTE

www.fondation-rte.org

Création	La fondation a été créée en 2008 par l'entreprise Réseau de Transport d'Électricité (RTE) (secteur des énergies).		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation encourage et valorise les initiatives locales innovantes émergeant sur les territoires ruraux en faveur du développement économique et social du monde rural.		
Types de projets soutenus	La Fondation RTE a fait le choix d'adopter une approche territoriale et soutien des projets d'intérêt général, dans 6 champs d'action : espace agricole, employabilité, patrimoine rural, égalité territoriale, habitat, échanges ville-campagne.		
Budget annuel	1 190 000 € environ		
Nombre de projets aidés	Près de 620 projets ont été aidés depuis la création de la Fondation RTE. Une quarantaine de projets soutenus par an.		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Accompagnement des projets par des parrains ou marraines de l'entreprise
Mode de soutien	La Fondation RTE peut également proposer à ses bénéficiaires un accompagnement extra-financier, sous forme d'ateliers de formation (exemples : « Animation d'une communauté engagée » ; « Développement de partenariat », etc.). <i>⚠ La Fondation ne finance pas les projets de réhabilitation et/ou de remise aux normes de bâtiment sans nouveau déploiement de l'activité de la structure porteuse, les manifestations ponctuelles, les projets uniquement culturels, patrimoniaux ou environnementaux, sans dimension économique et solidaire.</i>		
Principaux critères de sélection des projets	<p>5 critères d'éligibilité, obligatoires : Appartenir au domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS), en s'inscrivant dans chacun de ses trois aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> + économique : création ou maintien de valeur économique non lucrative ou à lucrativité encadrée ; + social : utilité sociale du projet, répondant à des besoins sociaux non ou insuffisamment satisfaits ; + solidaire : développement de nouvelles formes de solidarité et lutte contre l'exclusion (dans son acception la plus large) permettant, notamment, d'insérer des publics vulnérables. <ul style="list-style-type: none"> - Être situé prioritairement en milieu rural sur le territoire national métropolitain - Dimension environnementale : le projet est conforme à la taxonomie européenne des investissements verts. <p>Autres critères d'appréciation : dynamique de territoire et impact positif sur les bénéficiaires directs et la population ; caractère durable du projet ; cofinancement du projet ; coopération entre différents acteurs compétents ; projet impulsé et porté par des acteurs locaux ; projet incluant ou associant des personnes fragilisées au regard de leur situation sociale ou économique ; maintien ou création d'emplois ; soutien d'initiatives lors de leur démarrage aussi bien qu'en phase de développement, pourvu qu'elles correspondent à des activités résolument nouvelles (nouveaux bénéficiaires, territoire, services...). Le parrainage du projet par une personne salariée de RTE est considéré comme un gage de qualité du projet.</p>		
Structures éligibles	Structures d'intérêt général à but non lucratif ou à gestion désintéressée : associations loi 1901, structures d'insertion par l'activité économique. <i>⚠ La Fondation ne finance pas les associations à caractère politique ou confessionnel.</i>		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Polymorphe corp (Allier)

« L'association Polymorphe corp a pour objet d'accompagner la création artistique, de favoriser l'accès à la culture en dehors des pôles urbains et de revaloriser le territoire rural par la culture. Pour cela, elle a notamment mis en place un programme d'accompagnement d'artistes émergents (mise à disposition d'un lieu de travail, accompagnement sur des questions de communication ou juridiques...), des ateliers créatifs et des stages / chantiers participatifs.

Bien qu'un tiers de la population vive aujourd'hui dans un territoire rural, les disparités entre mondes rural et urbain persistent, de la question de l'accès à l'emploi à celle de la couverture numérique. A l'échelle locale, l'investissement dans des projets culturels représente un levier pertinent de dynamisation du territoire, notamment en y favorisant la cohésion sociale. En 2017, en réponse aux besoins identifiés par la Communauté de Communes du Pays du Tronçais, Polymorphe se lance dans la redynamisation de la ferme du Rutin, un hameau de 8 granges et 4 maisons situé dans l'Allier, en y créant un espace de travail destiné à des artistes émergents. Trois ans plus tard, le hameau est repeuplé et le projet s'est développé en symbiose avec l'activité agricole existante. L'association a été soutenue pour la rénovation d'une ancienne grange de 400m² et d'une maison, destiné à accueillir un nouvel espace de création artistique, un espace de vie sociale (cuisine partagée, espace de restauration...) et des espaces démonstrateurs du potentiel rural (potagers en permaculture, éco-habitat légers...).

<http://www.polymorphecorp.com/>

Badinage Artistique (Aisne)

Pour répondre aux difficultés d'accès aux activités culturelles et sportives auxquelles sont confrontés les habitants Pays de l'Aisne, l'association Badinage Artistique projette la création d'un espace multi-activités « **Les Vergers de la Cailleuse** ». Grâce à ce lieu de vie, l'association souhaite renforcer les liens intergénérationnels et redynamiser le territoire. L'association prévoit d'y intégrer un volet de sensibilisation aux enjeux environnementaux afin de contribuer à la transition écologique du territoire.

<https://www.badinageartistique.fr/>

Radio Vassivière (Dordogne et Creuse)

« Depuis 1984 Radio Vassivière gère un service radiophonique local dans le Limousin. Véritable vecteur de lien social, l'association organise des concerts, des manifestations à thème, des émissions en extérieur et accueille des écoles. Son projet consiste à ouvrir une 5^{ème} antenne dans la commune d'Aubusson, de créer un studio radio à Felletin ainsi qu'un studio mobile. »

<http://radiovassiviere.com/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les dossiers sont reçus toute l'année.

Après avoir vérifié l'adéquation du projet avec les critères de sélection de la Fondation, il faut compléter le dossier de demande de soutien mis à disposition sur la plateforme dédiée. Le dossier et ses annexes (rapport d'activité, comptes et budget prévisionnel de l'organisme, etc.) doivent être intégralement complétés, sinon ils ne seront pas étudiés.

■ Processus de sélection

La Fondation RTE s'appuie sur des équipes régionales qui assurent le rôle de contact de proximité pour les structures porteuses de projet. Ces relais régionaux effectuent une première étude du dossier de demande de soutien. Les projets recevables sont ensuite transmis à la Fondation qui examine l'éligibilité des projets reçus. Les dossiers éligibles sont alors présélectionnés, instruits, et présentés au comité exécutif qui se réunit deux fois par an. Le comité examine les dossiers (tous montants confondus) et valide les projets qui seront soutenus.

■ Contacts

Fondation RTE - 7C, place du Dôme - 92800 Puteaux rte-fondation@rte-france.com - <http://www.fondation-rte.org/>



Fondation Transdev
www.fondation.transdev.com

Création	La fondation a été créée en 2002 par le groupe Transdev (secteur des transports).		
Statut	Fondation sous égide de la Fondation de France		
Objet	La Fondation Transdev a choisi d'intervenir dans le champ de la mobilité sociale en soutenant des initiatives qui permettent aux individus d'avancer et de progresser dans leur parcours de vie. Elle soutient le démarrage ou la consolidation de projets locaux solidaires et innovants dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la culture, de la santé, du sport ou de la médiation sociale, qui contribuent à ouvrir des perspectives d'avenir à des personnes de tout âge, d'autant plus fragilisées qu'elles sont très souvent isolées.		
Types de projets soutenus	<p>Axe culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives dans lesquelles la culture joue pleinement son rôle de promotion sociale, en l'ouvrant au plus grand nombre dans ses formes d'expression les plus diverses. - Projets dans les domaines de l'art et de la culture qui s'adressent à des publics n'ayant pas habituellement accès à l'offre culturelle, pour des raisons de distance sociale, de moyens économiques ou d'éloignement géographique. - Création de lieux de spectacle ou d'exposition itinérants, permettant d'aller à la rencontre des habitants dans les quartiers ou les villages - Créations collectives qui transcendent les barrières sociales entre : générations, amateurs et professionnels, personnes en situation de handicap et personnes valides, etc. 		
Budget annuel	300 000 € par an environ.		
Nombre de projets aidés	Entre vingt et quarante par an		
Mode de soutien	<p>Financements hors appel à projets</p> <p>Dépenses liées au projet dans la limite d'un tiers du budget total du projet</p>	<p>Financements sur appel à projets</p> <p>Non</p>	<p>Mécénat de compétences</p> <p>Non</p>
	L'intervention de la Fondation Transdev prend la forme d'un soutien financier et d'un accompagnement apportés aux associations, avec une quadruple exigence à leur endroit : être à l'écoute des besoins ; faire réussir les idées et projets ayant un réel impact social ; apporter aux acteurs l'expertise dont ils ont besoin pour pérenniser leurs initiatives ; favoriser l'essaimage et le partage des plus belles expériences.		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Action facilitant la mobilité sociale, c'est-à-dire permettant aux individus d'avancer et de progresser dans leur parcours de vie, sur un ou plusieurs axes suivants : l'éducation, l'emploi, la culture, le sport, la santé, la médiation sociale. - Projet qui bénéficie en priorité à des publics fragilisés - Projets ancrés dans les villes ou territoires desservis par un réseau du groupe Transdev - Projets parrainés par une personne salariée du groupe (voir contacts sur le site internet) - Projet précis, daté et chiffré, visant à mettre en place une nouvelle action ou à développer une activité existante - Plan d'action détaillant les principales étapes de mise en œuvre (dates et contenu) - Existence de cofinancements (la Fondation soutenant à hauteur de 30 à 40 % maximum le montant total d'un projet) 		
Structures éligibles	Structures éligibles au mécénat et ayant un rescrit fiscal		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

le Prunier Sauvage (Isère)

« Par sa capacité à « faire société », l'accès à la culture est un levier essentiel pour lutter contre les phénomènes de repli, les discriminations et les assignations sociales. C'est fort de cette conviction que l'équipe du Prunier Sauvage a ouvert, à proximité immédiate du quartier Mistral, un lieu de vie artistique atypique qui croise les publics et les pratiques. En 2015, c'est déjà avec l'aide de la Fondation que l'Orchestre des enfants avait pu voir le jour. Grâce à un accompagnement sur trois ans autour d'une pratique instrumentale, 14 enfants de 8 à 12 ans du quartier Mistral ont pu apprendre la musique dans les meilleures conditions possibles, développer leur capital culturel et s'épanouir dans une pratique artistique collective. Face au succès de cette expérience, traduit par un afflux de demandes de participation émanant des familles, l'association a élargi son champ d'action en lançant en 2019 une nouvelle initiative : l'Académie Sauvage des Arts, qui permet à une trentaine de jeunes de 8 à 18 ans des quartiers environnants d'apprendre à jouer d'un instrument de musique tout en s'ouvrant à d'autres pratiques artistiques telles que le théâtre ou la danse. Le parcours de trois ans minimum, ponctué de stages, de rencontres avec des artistes, de découvertes de spectacles, débouche sur la mise en scène par le groupe de sa propre création. La nouvelle dotation allouée en 2019 a participé à financer l'achat d'instruments mis à la disposition des familles, ainsi que les frais de transports et de mise en scène du spectacle. »

<https://lepruniersauvage.com/>

Les Avesnoiseries (Nord)

« Les Avesnoiseries sont nées à l'initiative d'un collectif d'habitants de la Sambre-Avesnois, issus en grande majorité de petites communes rurales, mobilisés autour de projets culturels et plus particulièrement de la création de spectacles populaires participatifs. Depuis 2008, l'association réunit ainsi des milliers de personnes lors d'événements qui permettent de valoriser le patrimoine local et de dynamiser les liens sociaux au sein du territoire. La mixité des publics, l'ouverture d'esprit, la solidarité, la convivialité et le professionnalisme sous-tendent tous ces projets collectifs. Une attention particulière est apportée aux personnes en situation de précarité, invitées à participer gratuitement à ces aventures artistiques et humaines sans aucune stigmatisation ni discrimination. C'est notamment pour mieux aller à la rencontre de ces publics, souvent isolés tant sur les plans culturels que social et géographique, que l'association a lancé son projet de « Ciné-Roulotte ». Ce dispositif original a été déployé en deux temps. Dans une première étape, des courts-métrages autour de thèmes liés au patrimoine local – historique, économique, culturel et humain – ont été réalisés avec des habitants et des partenaires de différentes communes du territoire. Puis, une tournée des places de villages a été effectuée pour présenter les films gratuitement sur grand écran. »

<http://www.lesavesnoiseries.fr/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

La candidature se fait sur une plateforme dédiée au dépôt des projets. Il est indispensable que le projet entre dans le champ d'action de la fondation et réponde aux critères d'éligibilité. Avant de déposer son dossier de présentation du projet, la structure est invitée à se rapprocher de la personne relais de la Fondation en région, pour solliciter son parrainage (voir les contacts sur le site internet).

 *Les dossiers incomplets ne pourront être examinés par la Fondation.*

■ Processus de sélection

L'action de la Fondation s'appuie sur l'engagement de ses relais locaux en régions. La personne référente transmet le projet à l'équipe de la Fondation pour analyse et instruction. Le comité exécutif de la Fondation étudie les dossiers et valide le soutien des projets. Le comité se réunit deux à trois fois par an.

■ Contacts

Fondation Transdev - 3, allée de Grenelle - 92130 Issy-Les-Moulineaux - 01 74 34 27 34

fondation@transdev.fr

www.fondation.transdev.com

Création	La fondation a été créée en 1999 sous égide de la Fondation de France) par la SCOP Chèque Déjeuner, devenue Groupe Up (services financiers).		
Statut	Fondation d'entreprise depuis 2017.		
Objet	La Fondation Up s'est donnée pour mission d'impulser le pouvoir d'agir ensemble aux personnes en situation d'isolement ou de dépendance (« les invisibles »), toutes générations confondues, en leur permettant d'accéder à l'essentiel pour s'épanouir plus librement. Elle agit pour cela dans quatre domaines : éducation et culture (favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre), alimentation, logement, santé.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation et culture : projets favorisant la compréhension du monde, le libre accès à la culture et permettent de « progresser ensemble » - Alimentation : projets aidant la production, le partage et « l'agir ensemble » - Logement : projets encourageant l'accessibilité, l'autonomie et le « vivre ensemble » - Santé : projets soutenant l'épanouissement des patient.e.s comme de leur entourage, des soignant.e.s, et de « faire face ensemble » 		
Budget annuel	772 103 € engagés sur la période 2017-2022		
Nombre de projets aidés	Une vingtaine par an		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Oui
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans un ou plusieurs des quatre domaines d'action de la fondation - Permettre de développer le pouvoir d'agir des bénéficiaires, grâce à la dimension collective (capacité à agir ensemble) et à la place accordée à la création de lien social - S'engager avec la Fondation sur une durée de trois ans minimum - Demander un financement à la Fondation qui ne dépasse pas 50 % du coût global du projet - Prévoir une évaluation permettant de mesurer les impacts du projet 		
Structures éligibles	Associations loi 1901 et structures de l'économie sociale et solidaire, apolitiques et non confessionnelles, ayant un an d'existence au minimum, et localisées sur un ou plusieurs territoires d'implantation du groupe Up.		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

ZimZam (Vaucluse)

« L'association ZimZam a pour but de promouvoir le cirque pour tous et notamment à destination des publics en situation de handicap, de troubles mentaux ou de difficultés sociales. Le projet est né d'une envie de créer et faire vivre un lieu unique en France, mêlant un projet culturel et artistique, le cirque, dans un établissement médico-social. La Bourguette, gestionnaire d'établissements spécialisés dédiés aux personnes autistes, a accueilli durant 5 ans les chapiteaux nomades de ZimZam. Grâce au co-portage mené auprès de 9 établissements spécialisés, les deux associations ouvrent le lieu, à d'autres structures sociales, culturelles, publiques ou privées. En 2018, le souhait de disposer d'un espace commun motive la création du «Chapiteau», lieu de pratique, de création, de diffusion qui favorise la rencontre de publics en situation de handicap ou non et ainsi de s'enrichir mutuellement. »

<https://www.zimzam.fr/>

Chemins d'enfances (île-de-France)

« Chemins d'enfances vient en aide aux enfants défavorisés ou en situation difficile ainsi qu'à leurs familles et communautés. Ses actions portent sur la création et le développement de programmes éducatifs favorisant le mieux-être, l'épanouissement et l'intégration de ces enfants à travers la mise en place d'espaces éducatifs ludiques et des activités basées sur le jeu, l'art, le sport ou la culture. Après 3 ans d'expérimentation, le dispositif Magic Place vise à changer d'échelle pour davantage de bénéficiaires sur plus de territoires. »

<https://www.cheminsdenfances.org/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Pour soumettre une demande de financement, transmettre une présentation du projet par mail à la Fondation. Si le dossier est éligible, une liste d'éléments complémentaires sera demandée : budget prévisionnel du projet, statuts, bilan financier et budget prévisionnel de l'association, dernier rapport d'activités.

■ Processus de sélection

Un comité de sélection se réunit pour sélectionner les projets et instruire les dossiers. Il se réunit au moins deux fois par an pour décider des projets qui sont éligibles à un soutien financier sur la durée, après une sélection rigoureuse menée sur la base des critères énoncés par la Fondation.

■ Contacts

Fondation d'entreprise Up
27-29, avenue des Louvresses
92230 Gennevilliers

contact@fondation-up.org

<https://fondation-up.org/>



Fonds Chœur à l'ouvrage

www.choeuralouvrage.org

Création	La fondation a été créée en 2016 par Alain Taravella et Sabine Masquelier.		
Statut	Fonds de dotation		
Objet	<p>Le Fonds Chœur à l'ouvrage soutient les initiatives permettant la rencontre entre des personnes d'horizons différents autour de pratiques artistiques ou culturelles pour lutter contre les clivages et les préjugés. Il s'est donné pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les préjugés en favorisant les rencontres véritables entre personnes issues d'horizons différents, reposant sur des échanges réguliers en vue d'une création collective. - Créer les conditions d'une pratique artistique de qualité : professionnalisme des intervenants et inscription des programmes dans la durée. 		
Types de projets soutenus	<p>Projets artistiques ou culturels qui s'inscrivent dans l'un des trois axes ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mixité sociale : projets rassemblant des personnes issues de milieux sociaux ou culturels différents. - La cohésion des territoires : projets permettant de fédérer les habitants de quartiers ou de villes particulièrement cosmopolites autour de la réalisation d'œuvres artistiques communes. - L'inclusion des personnes exilées : projets rassemblant allophones et francophones. 		
Budget annuel	Non communiqué		
Nombre de projets aidés	Environ vingt par an		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Oui	Non	Non
	<p>Le Fonds Chœur à l'ouvrage met à disposition un répertoire des initiatives et des personnes intervenantes soutenues au fil des projets, pour favoriser les échanges d'expériences et l'émergence de nouvelles initiatives.</p> <p>⚠ <i>La Fondation ne finance pas les projets individuels.</i></p>		
Principaux critères de sélection des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Projet artistique (musique, théâtre et tout art vivant, littérature, poésie, art numérique...) ou culturel (archéologie, artisanat d'art, art des jardins, art culinaire...) - Permettre la rencontre entre personnes issues d'horizons différents : de quartiers, d'origines, de milieux, de nationalités, de cultures - Projet destiné à des amateur.rice.s - Projet porté et animé par l'exigence d'intervenant.e.s professionnel.le.s expérimenté.e.s - Réalisation collective qui s'inscrit dans la durée (un an minimum). - Implication de plusieurs organisations, associations, fondations, institutions publiques ou privées dans le plan de financement. 		
Structures éligibles	Associations loi 1901, organismes d'intérêt général		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

El Camino (Pyrénées-Atlantiques)

« Lancé en octobre 2015, l'orchestre de jeunes "El Camino Pau" est dirigé par Fayçal Karoui, Directeur musical de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn (OPPB).

Depuis son arrivée à Pau, Fayçal Karoui a développé de nombreux dispositifs innovants adressés notamment à des publics éloignés des dispositifs culturels. C'est dans cette dynamique qu'est né El Camino, un orchestre de jeunes basé sur l'expérience de l'OPPB et ses liens étroits avec sa ville et ses quartiers.

El Camino réunit aujourd'hui plus de 200 enfants, issus majoritairement de 3 quartiers urbains en zone prioritaire de la Ville, et est ouvert à tous les enfants du territoire sur le principe de mixité sociale.

Encadrés par des musiciens de l'OPPB spécifiquement formés et des professeurs certifiés, les enfants bénéficient d'une pratique instrumentale de 5h par semaine dans un lieu dédié.

L'ensemble du dispositif, comprenant le transport, les instruments, l'enseignement, les répétitions et les concerts, est entièrement gratuit. Il permet à chaque enfant de s'épanouir pleinement dans l'apprentissage d'un instrument au sein d'un collectif, et établit des passerelles avec des univers complémentaires (stages sportifs durant les vacances, découverte du patrimoine de la Ville, ateliers d'expression orale et théâtrale, soutien scolaire...). »

<https://www.oppb.fr/>

Zarts Prod (Paris)

« Ce projet de réalisation d'une série participative sous forme d'une fiction en plusieurs épisodes réunit des enfants et adolescents de différents quartiers du 20ème arrondissement de Paris. Le scénario met en scène des enfants luttant pour la préservation de valeurs comme le vivre ensemble, la tolérance et la citoyenneté. Ce sont ainsi des enfants et adolescents amateurs de différents âges et de différents quartiers du 20ème qui, lors du tournage, jouent les rôles principaux aux côtés d'acteurs professionnels. Après avoir réalisé le premier épisode pilote de cette série d'une durée de 25 minutes, l'association a souhaité tourner d'autres épisodes. Ce projet entend mettre en place les conditions d'un tournage professionnel, tout en formant différents groupes de jeunes aux métiers liés au cinéma, en favorisant leur sentiment de légitimité à la culture et l'art, et en les faisant réfléchir à des enjeux aussi primordiaux que la lutte contre les discriminations, le vivre ensemble, la différence, la citoyenneté. Au-delà de l'exigence de qualité d'un tournage, il s'agit donc de générer un projet valorisant, porteur de sens, pédagogique. Les ateliers et le tournage sont par ailleurs un moyen de réunir des jeunes qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer, soit qu'ils viennent de milieux sociaux différents, soit qu'ils ne soient pas dans les mêmes écoles/collèges ou encore qu'ils viennent de territoires proches géographiquement mais entre lesquels perdure une tension entre bandes rivales. Ainsi, à travers une expérience artistique fédératrice forte, ils apprennent également à s'ouvrir à l'autre et dépasser certains préjugés. »

https://www.instagram.com/zarts_prod/?hl=fr

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

Les demandes de soutien s'effectuent en ligne sur le site internet, dans la rubrique « Soumettre un projet ». Avant de compléter le dossier de présentation du projet, les structures sont invitées à remplir une fiche pour vérifier que le projet est éligible et répond bien aux critères du Fonds Chœur à l'ouvrage. Les projets présélectionnés reçoivent des identifiants pour se connecter à l'espace et transmettre les détails du projet et documents annexes.

■ Processus de sélection

Les demandes de soutien sont examinées par l'équipe du fonds de dotation. En cas d'avis positif, une rencontre est programmée avec l'association pour échanger sur le projet. Le conseil d'administration étudiera ensuite la candidature et sélectionnera les projets soutenus.

■ Contacts

Fonds Chœur à l'ouvrage, 86, rue d'Assas, 75006 Paris

contact@choeuralouvrage.org - www.choeuralouvrage.org

**fonds
MAIF pour
l'éducation**

Fonds MAIF pour l'éducation

<https://entreprise.maif.fr/engagements/education-prevention/fonds-maif-pour-leducation>

Création	La fondation a été créée en 2009 par la Mutuelle d'assurance automobile des instituteurs de France (MAIF ; secteur des assurances).		
Statut	Fondation d'entreprise		
Objet	Le Fonds MAIF pour l'éducation a pour objectifs de favoriser l'accès à l'éducation du plus grand nombre, favoriser l'égalité des chances, et contribuer à l'essor d'une société plus juste et responsable.		
Types de projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> - Des projets d'accès à l'éducation sont primés <i>via</i> l'appel à projets annuel. Ils concourent à l'atteinte d'un objectif à caractère social, culturel, solidaire ou citoyen... et à destination de tout public (scolaires, adultes, personnes en situation de handicap...). - Des initiatives qui répondent à des problématiques sociales, écologiques ou culturelles sont également soutenus à travers des actions de mécénat nationales: - Actions qui favorisent l'accès à la culture : mise en place de grandes expositions et outils pédagogiques, initiation des scolaires à des genres musicaux qu'ils connaissent peu, aide aux jeunes artistes. 		
Budget annuel	Les prix remis au niveau académique sont de 1 500 € pour chaque projet lauréat. Au niveau national, 5 000 € pour le prix Edmond Proust, puis 3 000 € pour le deuxième lauréat national et 2 000 € pour le troisième.		
Nombre de projets aidés	Une trentaine par an <i>via</i> l'appel à projets. Environ 290 projets ont été soutenus depuis 2009.		
Mode de soutien	Financements hors appel à projets	Financements sur appel à projets	Mécénat de compétences
	Dépenses liées au projet	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projets annuel du Fonds MAIF pour l'Éducation - Prix Edmond Proust - Prix MAIF pour la sculpture, soutien à la création 	Non
<i>⚠ La Fondation ne finance pas les actions à caractère purement événementiel.</i>			
Principaux critères de sélection de l'appel à projets annuel	<p>Pour participer à l'appel à projets du Fonds MAIF pour l'Éducation, l'action doit remplir tous les critères d'éligibilité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être une action d'intérêt général à vocation éducative, menée en faveur de personnes défavorisées (par leur handicap, leur situation sociale...); - projet d'intérêt général qui milite en faveur du partage de la connaissance dans une optique sociale, éducative, culturelle, numérique, solidaire ou citoyenne ; - projet inspirant, déclinable et reproductible ; - se dérouler en France métropolitaine ou dans les DOM-ROM-COM-TOM. 		
Structures éligibles pour l'appel à projets annuel	Associations loi 1901 et organismes d'intérêt général ayant leur siège en France, pouvant recevoir des dons au titre du mécénat et habilités par l'administration fiscale		

EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS

Le lien théâtre (Rhône)

« L'association Le lien théâtre a reçu le premier prix national du Fonds Maïf pour l'éducation, Prix Edmond Proust, et sa dotation de 5 000 euros pour son projet « L'art de dire non ». La troupe a travaillé à la création d'un spectacle avec de jeunes détenus de l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Meyzieu (69), en collaboration avec le Théâtre national populaire de Villeurbanne. Pendant un mois, une équipe de comédiens a animé des ateliers d'improvisation, incitant les jeunes détenus à s'exprimer sur leur famille, l'insertion, la vie de quartier, la rue... Cette parole libre a permis d'adapter le texte « Vie et Mort » de Mère Hollunder, pour une création originale qui a été présentée en public. D'abord à la prison, puis au théâtre national populaire de Villeurbanne, par une troupe mêlant comédiens, jeunes détenus et éducateurs de prison. »

<http://lelientheatre.com/>

Sauve qui peut le court métrage (Puy-de-Dôme)

« Le festival international du court métrage porté par l'association SQPCM est basé à Clermont-Ferrand. Doté d'un ambitieux volet pédagogique à destination des jeunes allant de la maternelle à l'université, c'est la plus grande manifestation autour du court-métrage au monde. L'association organise également des événements dans les prisons et hôpitaux, pour toucher des publics fragilisés. Le Fonds Maïf pour l'éducation a soutenu le concours de la Jeune critique. 5 000 collégiens et lycéens y participent chaque année, grâce à un accès en ligne aux scénarios, story-boards et notes d'intention des auteurs. Les élèves ont aussi la chance de rencontrer des auteurs lors de séances dédiées. »

<http://clermont-filmfest.org/>

COMMENT DÉPOSER UN PROJET ?

■ Démarche pour la candidature

L'appel à projets est annuel et comporte une date butoir pour la remise des dossiers. Les dossiers de candidature sont à télécharger et à compléter en ligne. Le dossier doit être renvoyé avec l'ensemble des documents demandés (fiche de présentation, dernier rapport d'activités, comptes...).

⚠ Tout dossier incomplet sera rejeté. Les dossiers reçus par courrier postal ne sont pas examinés.

■ Processus de sélection

L'appel à projet est décliné dans vingt-neuf académies en France métropolitaine et dans les DOM. Chaque académie réunit un jury qui sélectionne la candidature répondant le mieux aux critères de l'appel à projets. Au total, vingt-neuf projets lauréats récompensés. Dans un second temps, les projets primés au niveau académique sont présentés au Prix Edmond Proust. Un jury national attribue les dotations.

■ Contacts

Fonds MAIF pour l'éducation
200, avenue Salvador Allende
79000 Niort
05 49 73 70 10

fondsmaif@maif.fr

<https://entreprise.maif.fr/engagements/education-prevention/fonds-maif-pour-leducation>

▷ PRINCIPAUX SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE

<http://www.culture.gouv.fr/> (rubrique politiques publiques/mécénat)

La **mission du mécénat du ministère de la Culture** diffuse des informations dans des pages entièrement dédiées au mécénat culturel. Le site internet comporte des **ressources** sur le **mécénat culturel**. On y trouve notamment la **Charte** du mécénat culturel, signée en 2014 et mise à jour en 2020 (3ème édition), qui récapitule les points essentiels à connaître et prendre en compte dans une relation entre mécène et organisme bénéficiaire.

<http://www.admical.org/>

L'**Association pour le développement du mécénat industriel et commercial** (Admical) regroupe des responsables de fondations d'entreprises. Le site www.admical.org comporte de nombreuses **informations** sur les **fondations d'entreprise** et sur le mécénat d'entreprise en général (enquêtes sur les tendances du mécénat et les motivations des mécènes, études). Un **répertoire** de plus de huit cents entreprises mécènes (accès payant), ainsi que des formations, y sont proposés.

<http://www.centre-francais-fondations.org/>

Le **Centre français des fondations** (CFF) est une association qui a vocation à regrouper les fonds de dotation et fondations. Il a pour mission d'aider à la connaissance du secteur et d'en favoriser le développement. Un **annuaire des fondations** très complet est mis à disposition sur le site. Le CFF publie des **informations complètes sur chaque forme de fondation, ainsi qu'un tableau comparatif des 8 statuts de fondation**.

<http://www.institut-de-france.fr/>

L'**Institut de France** est un établissement public qui **abrite** de **nombreuses fondations** créées par des particuliers ou des entreprises. Les fondations abritées, dont la liste et les domaines d'actions sont communiqués en ligne, distribuent des prix, bourses et des financements (voir rubrique « Fondations et Prix »).

<http://www.fondationdefrance.org/>

La **Fondation de France** collecte et redistribue des fonds dans les domaines de la santé, de la culture, de la solidarité, de l'enfance, de la recherche médicale et de l'environnement. Elle **abrite** plusieurs centaines de **fondations sous égide**. Un **répertoire** de ces fondations est disponible sur le site. La Fondation de France a créé l'**Observatoire de la philanthropie** qui produit des **études** sur le mécénat et l'activité des fondations. Les fondations régionales de la Fondation de France peuvent aussi informer sur les possibilités de mécénat local pour un projet.

▷ MÉCÉNAT RÉGIONAL

▪ La **mission du mécénat du ministère de la Culture** et des correspondant.e.s mécénat en région (DRAC, DAC) peuvent **conseiller** et orienter les organismes ou les personnes dans leur recherche de mécénat culturel. Plusieurs **réseaux** de professionnels ont signé un protocole avec le ministère de la Culture et se sont engagés à informer les responsables de projet souhaitant accéder à du mécénat culturel. Pour cela, des **personnes référentes** ont été nommées dans le réseau des chambres françaises de commerce et d'industrie (CCI), le Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Conseil supérieur du notariat. Enfin, des pôles mécénat régionaux ont été créés ou sont en cours de création, et ont pour vocation d'orienter les personnes mécènes ou portant un projet.

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Mecenat/La-mission-du-mecenat-et-ses-contacts>

- Afin de mutualiser leurs moyens d’actions et d’agir de manière concertée, des **clubs de mécènes** sont initiés par des responsables d’entreprises. A titre d’exemples : le club des mécènes du Sud (Marseille et Montpellier) : <http://www.mecenesdusud.fr/>, Bordeaux mécènes solidaires bordeauxmecenes.org, Club Entreprises et Mécénat en Bourgogne-Franche-Comté [http://www.mecenas-bfc.org/...](http://www.mecenas-bfc.org/)
- La plupart des **caisses locales des établissements bancaires** ont des politiques de mécénat visant à soutenir les projets portés par des associations de leur territoire.

▷ SÉLECTION DE GUIDES ET D’ÉTUDES

- Le ministère de l’Éducation nationale et de la jeunesse met à disposition un livret, **Le mécénat associations/entreprises**, **Le guide juridique du mécénat**, **Le guide pratique du mécénat de compétences**. www.associations.gouv.fr
- L’**Observatoire de la philanthropie** de la Fondation de France, publie régulièrement un panorama et des statistiques sur **Les Fonds et Fondations en France** (depuis 2001, dernière mise à jour en 2023). <http://www.fondationdefrance.org/fr/observatoire-de-la-philanthropie>
- Admical, spécialiste du mécénat d’entreprise, publie tous les deux ans le **Baromètre du mécénat d’entreprise en France** : des chiffres clés et retours d’expériences pour mieux connaître l’activité des fondations d’entreprises. <https://admical.org/>

▷ PRINCIPAUX TEXTES JURIDIQUES

- **Code général des impôts** : article 200, **Réduction d’impôt accordée au titre des dons faits par les particuliers** et article 238 bis, **Réduction d’impôts pour le mécénat**
- **Instructions fiscales** 4 H-5-06 du 18 décembre 2006 (gestion désintéressée et non-lucrativité) et 5B 3311 du 23 juin 2000 (organismes éligibles).
- **Loi n° 2003-709** du 1^{er} août 2003 relative au **mécénat, aux associations et aux fondations** (Loi Aillagon).

▷ EN SAVOIR PLUS SUR LE MECENAT

En complément de ce guide, retrouvez les informations indispensables à connaître sur le mécénat dans la [FAQ d’Opale](#).

RÉALISATION

Réalisation : Aline PEYREGNE (www.lesbeauxprojets.fr)

pour Opale/CRDLA Culture

Coordination éditoriale : Delyla OMBADE et Lucile RIVERA-BAILACQ

Graphisme : Tina TICTONE



Les informations présentées dans ce document sont sous licence Creative Commons. Par la présente licence (BY NC SA), Opale autorise l'exploitation de ces contenus à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, sous réserve d'en citer l'auteur « Opale & Les Beaux Projets » et à condition qu'ils soient distribués sous une licence identique à celle-ci

OPALE

- PÔLE RESSOURCES CULTURE & ESS
- CENTRE DE RESSOURCES CULTURE POUR LE DLA

Depuis 1988 l'association Opale soutient les initiatives artistiques et culturelles associatives qui développent une autre économie.

Au croisement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), des arts et de la culture, de la recherche et des acteurs publics, Opale porte un pôle ressources Culture & ESS qui se décline autour de 4 fonctions :

- L'animation et la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement, notamment à travers la mission de Centre de Ressources du Dispositif Local d'Accompagnement pour la culture - CRDLA Culture - en copilotage avec l'Ufisc et la Cofac (www.info-dla.fr)
- La production et l'édition d'études, de travaux de recherches, d'observations et de ressources sur le secteur associatif culturel – ainsi que leur diffusion sur le site www.opale.asso.fr
- L'information et l'orientation des porteur·euse·s de projets culturels et de leurs partenaires.
- La formation et l'accompagnement

LE DLA, UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AUX STRUCTURES D'UTILITÉ SOCIALE OUVERT AU SECTEUR CULTUREL

Créé en 2004 par l'État et la Caisse des dépôts, le dispositif local d'accompagnement (DLA) a pour objectif de soutenir les structures qui mettent en place des activités et des services reconnus d'utilité sociale sur leur territoire : associations loi 1901, structures coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, etc.

Les objectifs du DLA sont d'accueillir, d'informer et de conseiller les structures employeuses afin de les soutenir dans le (re)développement du projet associatif, la pérennisation des emplois, la consolidation du modèle économique, les stratégies partenariales ou l'organisation interne.

Plus de 15 000 structures culturelles ont bénéficié de l'intervention d'un·e consultant·e depuis le début du DLA, ce secteur étant ainsi l'un des premiers accompagnés par ce dispositif généraliste.

Pour en savoir plus :

- Le site dédié au DLA : www.info-dla.fr
- La rubrique DLA sur le site d'Opale : www.opale.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE

